

# LA FRANCE RÉPUBLICAINE

## JOURNAL QUOTIDIEN

Directeur politique et rédacteur en chef : M. Eugène VÉRON

REDACTION ET ADMINISTRATION  
A LYON  
3, place des Cordeliers, 3

Correspondants à Paris pour les annonces et les abonnements  
DONGRELL et BULLIER jeune, place de la Bourse, 33.  
LAPFITE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, place de la Bourse, 8.



ABONNEMENTS

PRIX	3 mois	6 mois	1 an
pour Lyon.	40 fr.	20 fr.	40 fr.
le départ. du Rhône.	41	22	44
Hors de département.	43	25	50
Etranger.	Le port en sus.		

Pour les abonnements, envoyer un bon sur la poste, ou un mandat à vue sur Lyon.

Lyon, 18 Décembre 1872

Nous en sommes à une seconde édition de la tour de Babel : on a cessé de se comprendre.

La confusion des langues en est arrivée à ce point que, même dans le parti républicain, on n'est plus d'accord sur la valeur des mots.

Devant les divergences d'appréciations de nos propres correspondants, nous avons cru devoir attendre pour publier le discours prononcé par M. Thiers dans la commission des Trente, que le texte à peu près officiel nous fût parvenu ; — nous disions à peu près parce qu'il n'en existe point d'officiel.

On le trouvera plus loin ; c'est, croyons-nous, le plus complet et le plus exact de ceux qui ont paru.

Le lecteur pourra donc se prononcer en parfaite connaissance de cause. Pour nous, nous aurions bonne envie de nous dispenser de tout commentaire, tant il est difficile aujourd'hui de s'exprimer en toute franchise sans heurter les idées reçues, sans violer les règles de cette langue de convention qui est devenue, nous ne savons trop comment, le patois politique à la mode.

Ainsi, si nous voulions parler comme tout le monde, nous dirions que le discours de M. Dufaure avait effacé le Message, mais que le nouveau discours de M. Thiers vient d'effacer la philippique du garde des sceaux. Par parenthèse, cela nous paraîtrait un singulier passe-temps pour des hommes d'Etat. Cela ressemblerait beaucoup à la façon d'écrire de Joseph Prudhomme qui, après avoir successivement fait effacer les métaphores trop risquées dont il avait émaillé son discours — ministre, prie son secrétaire de le relire, au moment même où il n'en reste plus un mot.

Un de ces jours nous enserons là ; MM. Thiers, Dufaure et les autres se seront si bien effacés réciproquement qu'il n'en restera plus rien. Ce jeu innocent s'appelle, comme chacun sait, l'essai loyal de la République.

Les gens naïfs se posent naturellement cette question : Puisque M. le président de la République, dont les instants sont si précieux, en est réduit à consacrer de longues heures à réparer les bévues de son garde des sceaux, ne serait-il pas plus simple à lui de remplacer une bonne fois ledit garde des sceaux par une personnalité moins brouillonne ? Oui, sans doute ; seulement M. Thiers ne se décidera jamais à se séparer de M. Dufaure. Périssent la République, s'il le faut, mais le ministre de la justice gardera son portefeuille.

Ainsi le veut M. Thiers, et quand il le veut il le veut bien.

Mais cessons cette plaisanterie, car c'en est une — bien qu'on la retrouve dans les organes les plus sérieux du parti républicain — que de croire à un désaccord entre le président de la République et son premier ministre. Tous deux visent au même but et soutiennent la même thèse — chacun avec son tempérament, voilà tout.

M. Dufaure est bilieux, hargneux, grincheux, envieux et ennuyeux ; M. Thiers est sanguin, souple, vif, spirituel, habile et caressant. M. Dufaure casse les vitres, M. Thiers les descelle. En un mot comme en cent, la forme diffère, le fond est le même.

Oui, dussions-nous une fois de plus faire pousser les hauts cris aux habiles et aux naïfs — car les extrêmes se rencontrent sur ce point — qui croient en la mission providentielle de M. Thiers, Message, sortie virulente de M. Dufaure le 14 décembre contre la gauche républicaine et discours d'hier devant la com-

mission des Trente sont une seule et même chose. Et si, dès le premier jour, on avait voulu voir dans le Message tout ce qu'il renferme, on n'en serait plus à pleurer des illusions perdues ou à chercher le mot de l'énigme.

Il y a dans le Message, il y a eu de tout temps deux... comment dire ? — Ah ! pardon de la comparaison, mais elle rend bien notre pensée — il y a dans le Message deux compartiments, le côté des... républicains et le côté des royalistes. On ouvre tantôt une porte tantôt l'autre. Les républicains sont entrés avec empressement le 29 novembre, le 14 décembre c'était le tour des royalistes.

Mais ces derniers font quelques difficultés ; il ne leur convient pas d'être abrités sous le même toit que les républicains. Ceux-ci, à leur tour, commencent à s'effrayer de cette promiscuité. Les centres seuls, dont la pudeur s'effarouche moins facilement, par cela seul qu'ils n'ont pas de sexe, se montrent disposés à fréquenter l'établissement de M. Thiers. Le malheur est qu'ils ne forment pas une clientèle suffisante.

En résumé, le gouvernement est divisé en trois tronçons bien distincts : la gauche à laquelle on vient de donner une leçon dont elle se souviendra, la droite avec laquelle le gouvernement a signé un armistice de quelques jours, de quelques heures plutôt, armistice qui aboutira, non à un traité de paix, mais à une nouvelle et plus vive reprise des hostilités, enfin M. Thiers qui reste seul... avec ses 267 voix des centres. Et encore le centre gauche est-il en pleine dislocation !

Quant au pays, à ce pays si généreux, si confiant, qui se livre avec tant d'abandon à quiconque semble disposé à prendre ses intérêts, on le laisse se morfondre sous prétexte qu'il ne sait ni ce qu'il dit ni ce qu'il veut.

Un appel au pays, avec le suffrage universel, ce serait un appel au nombre, au nombre grossier, brutal, ignorant. Ah !

Les braves gens qui se montrent si dédaigneux oublient seulement une chose, c'est que c'est du nombre qu'ils tiennent leurs pouvoirs. A les entendre faire sonner si haut leur souveraineté, on ne se douterait vraiment pas que leur origine est aussi modeste.

M. Thiers lui-même doit sa haute situation au nombre des suffrages qui l'ont élu dans 26 départements, au nombre des députés qui l'ont investi de la magistrature suprême. Et dans ce nombre figurent les Chaurand, les Lorgeril, les Jean Brunet, tous les grotesques de l'Assemblée enfin, ce qui prouve péremptoirement que si l'on recherche la qualité on sait au besoin se contenter de la quantité.

Maintenant, nous invitons les gens à illusions tenaces à lire attentivement le discours de M. Thiers que nous reproduisons à leur intention.

Ils y verront que si le président de la République tient tant à constituer une seconde Chambre, une Chambre haute, c'est afin de pouvoir dissoudre la Chambre basse — non point l'Assemblée actuelle, qu'il a soin de rassurer, mais la future Assemblée dans le cas où elle serait trop républicaine, dans le cas où elle ne partagerait point les préjugés de M. Thiers sur les rapports de l'Eglise et de l'Etat, sur l'assiette de l'impôt, sur le libre-échange.

Cela est écrit en toutes lettres. Voilà la jolie cuisine politique qu'on nous propose à Versailles. Pouah !

Les républicains, nous aimons à le croire, ne voudront pas être plus longtemps dupes ou complices de ce jeu. Les pétitions qui se signent plus activement que jamais vont leur arriver en masse : ils auront à les soumettre à l'Assemblée,

à provoquer une nouvelle discussion, après quoi, ils devront se retirer. La comédie aura assez duré.

A. BALLUR.

### LA DISSOLUTION

Les adresses dissolutionnistes continuent d'affluer dans nos bureaux. Nous en ferons au premier jour un second envoi très-important aux députés du Rhône.

Nous avons dû expédier de nouveaux exemplaires de pétition dans divers cantons et particulièrement dans celui de Beaujeu.

Dans ce canton, le plus riche du Rhône, il n'est pas un paysan qui ne se fasse un devoir de prouver son dévouement à la République en invitant la majorité monarchique de Versailles à résilier ses pouvoirs.

M. Henri de Lacretelle a reçu du département de Saône-et-Loire, hier lundi, 17 décembre, des pétitions demandant la dissolution de l'Assemblée de Versailles, des communes de :

Micon, 1,108 signatures ; Tournus, 641 ; Romagneux, 428 ; Monceau-les-Mûres, 45 ; Ormes, 99 ; Cormatin, 109 ; Amangy, 8 ; Dignois, 179 ; Vitry-Saint-Clun, 24 ; Flaci, 52 ; Leynes, 117 ; Presse, 180 ; Saint-Sorlin, 79 ; Saint-Laurent (Ain), 18 ; Charolles, 285 ; Crissey, 61 ; Creusot, 56 ; Clérey, 59 ; Paray-le-Moncel, 122 ; Saint-Marcel, 15 ; Epinauc, 35. — Total : 4,043 signatures.

Le département de l'Allier suit l'exemple de la Somme, de la Seine-Inférieure, de la Creuse et des Vosges. Il met ses députés monarchistes en demeure de se retirer.

L'Avenir de Vichy nous apporte ce matin le texte de la lettre suivante adressée à MM. Martenot, Méplain, de Montlaur, de Montagnac et Riand, députés monarchiques de l'Allier, et qui est déjà couverte de très-nombreuses signatures :

Messieurs,

Au moment où la France, si prospère et si paisible il y a trois semaines, attend avec anxiété la fin de la crise provoquée, au sein de l'Assemblée nationale, par la coalition des partis monarchistes, nous prenons la liberté de vous rappeler le programme qui a servi de base à votre élection. Ce programme est le lien de droit qui existe entre les élus du 8 février 1871 et leurs électeurs : vous vous en êtes tenu en votant avec ceux qui s'associent pour renverser la République, et qui seraient si profondément divisés quand s'il s'agit de constituer un autre gouvernement.

Vous prenez le désordre pour de l'ordre, et vous paraissez ignorer que le meilleur moyen d'éviter les grandes commotions politiques et sociales, c'est de donner satisfaction à tous les intérêts légitimes. Reconnaissez au moins que l'Assemblée, où les électeurs de l'Allier vous ont envoyé siéger avec un mandat limité, est trop divisée pour pouvoir doter le pays d'institutions durables et conformes à ses aspirations ; ne faites pas violence à vos consciences en conservant un pouvoir qu'il vous contestent, et ne prolongez pas une crise qui ne saurait être avantageuse qu'aux éternels ennemis de la société moderne.

Dans cet espoir, veuillez agréer, messieurs, l'assurance de nos sentiments les plus distingués.

(Sont les signatures)

Nos colonnes ne suffiraient pas à mentionner les manifestations dissolutionnistes qui remplissent les journaux des départements. En face d'un tel mouvement d'opinion, nous avons le droit de compter sur la fin prochaine du pitoyable gâchis entretenu par les coupables manœuvres des ennemis acharnés du gouvernement légal du pays, qui est la République.

Que tous les citoyens soucieux de la paix et de la prospérité de la France s'associent avec ardeur à la campagne dissolutionniste. Ils ont la loi pour eux. M. Dufaure, garde des sceaux, n'a-t-il pas été obligé de le reconnaître, dans son triste discours, lorsqu'il a dit :

« Je ne nie pas que la dissolution de l'Assemblée ne puisse être proposée par l'initiative d'un député ou par un pétitionnement que je reconnais légitime et parfaitement légal, et il est bien entendu qu'après le vote que vous êtes appelé à rendre, le droit de pétition restera entier. »

Ces paroles font connaître aux plus hésitants l'étendue de leur droit. Leur devoir est d'en user. C'est non-seulement une question de patriotisme, c'est une question de salut.

### NOUVELLES POLITIQUES

Le centre gauche est en pleine dissolution. Son président, M. Ricard, a été le premier à se retirer. M. Bambergier se retire à son tour ; la lettre suivante, adressée au futur président du groupe, annonce sa détermination :

Passy, 16 décembre 1872.

Monsieur et cher collègue,

Dans la séance de nuit du 14 courant, M. Dufaure, organe du gouvernement, a prononcé des paroles empreintes d'une hostilité formelle à l'idée républicaine.

L'honorable garde des sceaux s'est inspiré d'une manière fort incomplète, j'en suis certain, de la pensée de M. Thiers, car ses paroles sont en désaccord formel avec les termes du Message et ceux dont M. Thiers s'est servi depuis.

Je ne relèverai qu'un point de discours de M. le garde des sceaux. Il a mis au passif de voyages fameux le trouble du pays, trouble qui a été vite calmé, tandis que Thiers a reproché l'agitation actuelle de notre pays (dont M. Dufaure semble ignorer l'origine), aux manœuvres de la droite ; je n'en réferai à ses propres paroles, dans une discussion qui ne date que de quelques semaines. Il n'est pas moins vrai que le vote du 14 donne raison à M. Dufaure, contre nous, républicains convaincus.

Je vous prie donc, à mon grand regret, de vouloir bien faire rayonner non le nom de la liste du centre gauche, mais la majorité à sanctionner par son vote affirmatif la thèse soutenue par M. Dufaure. Recevez, etc.

ED. BAMBERGIER.

M. Claude, député de Meurthe-et-Moselle, et M. Michal-Ladichère, député de l'Isère, ont rectifié, au commencement de la séance d'hier, une erreur du Journal officiel, qui les a portés au nombre des députés qui n'ont pas pris part au vote, dans le scrutin relatif à l'ordre du jour sur les pétitions demandant la dissolution. Les deux honorables députés ont déclaré qu'ils avaient voté contre l'ordre du jour. C'est par erreur également que M. Larrieu, député de la Gironde, n'est pas compris dans le scrutin. M. Larrieu, on le sait, a signé la déclaration de l'Union républicaine.

M. Alexis Lambert, député d'Oran, qui avait signé aussi cette déclaration, est actuellement malade à Versailles. M. Mark, député de la Guyane, et Rollin, député de la Guadeloupe, absents, ont écrit pour adhérer à cette déclaration. En ajoutant les noms de ces six députés aux 196 portés par le Journal officiel comme ayant voté contre l'ordre du jour, on trouve que le nombre des députés qui, dans l'Assemblée, s'associent au mouvement de pétitionnement légal pour la dissolution, est de 202.

M. Ferdinand Raymond, député de l'Isère, malade et absent au moment où la gauche républicaine a voté la résolution qui a été publiée le 12 décembre, a envoyé au bureau de la réunion dont il fait partie son adhésion à cette résolution.

L'Union républicaine s'est réunie hier à Versailles, sous la présidence de M. Louis Blanc.

Le discours de M. Dufaure, à la séance de samedi, a été l'objet de critiques énergiques. Il a été signalé non-seulement comme injurieux aux républicains, mais comme hostile à la République même, comme la négation du Message présidentiel du 13 novembre, qui a valu à M. Thiers les adresses sympathiques de la nation. Toutefois on a constaté qu'en dépit de cette attitude hostile, M. Dufaure avait été obligé de reconnaître le droit de pétition comme un droit inviolable.

La réunion a voté ensuite des remerciements à MM. Gambetta et Louis Blanc, pour les discours si éloquentes, si fermes et si mesurés, qu'ils ont prononcés à la séance de samedi.

Le plan de la droite commence à s'accuser nettement, dit le *Sicel*. Un témoin auriculaire nous rapporte ce mot, prononcé à l'issue de la séance de samedi, par un membre important du centre droit :

« Le discours de M. Dufaure nous a vengés du Message de M. Thiers. »

Un autre s'est écrié : « Nous ne craignons plus maintenant une nouvelle crise gouvernementale, nous avons notre homme, » faisant distinctement allusion à M. Dufaure.

Nous recevons du Midi une excellente nouvelle au sujet des élections municipales qui ont eu lieu dimanche à Arles (Bouches-du-Rhône.)

La liste républicaine a été élue par le chiffre écrasant de 3,319 voix sur 3,305 votants. Aucune liste monarchique n'a osé affronter la lutte. Il y a eu peu d'abstentions.

On sait que le conseil municipal d'Arles, issu des élections d'avril 1871, avait été dissous avec fracas, par M. l'ex-préfet de Kératry, qui avait imposé à la ville une commission de bon plaisir. La ville d'Arles est restée soumise pendant près d'une année à ce régime exceptionnel.

C'est ainsi qu'elle avait dû expier le crime d'avoir nommé une municipalité fermement républicaine. L'élection de dimanche prouve que la ville d'Arles ne s'est pas convertie. Bien au contraire !

Un arrêté de M. H. Limbourg, préfet des Bouches-du-Rhône, rendu le 10 courant, a fait fermer le café de l'Europe, tenu à Aix par M. Fayols, et dans lequel une pétition demandant la dissolution de l'Assemblée nationale était déposée et offerte aux signatures des consommateurs.

C'est un commencement d'exécution des mesures préfectorales.

Ce pauvre Champvans (M. Guigues) sera inconsolable de s'être laissé devancer dans une mesure de ce genre par un de ses collègues encore plus prompt que lui à sévir.

Le Progrès du Midi annonce qu'il a été de nouveau cité à comparaître devant le tribunal correctionnel d'Avignon, pour avoir publié des adresses des conseillers municipaux. C'est le troisième procès qui lui est fait depuis un mois.

Avant-hier le parquet de Toulouse a fait porter par un agent de police, aux directeurs des journaux de cette ville, une notification de s'abstenir de publier les adresses extra-légales qui pourraient voter les conseils municipaux. L'agent de police avait ordre de faire signer le directeur de chaque journal, afin qu'il fut bien constaté qu'il connaissait la loi qui interdit la publication des adresses.

M. le directeur de la Gazette du Languedoc a refusé de signer.

Le Journal officiel publie le décret suivant :

Art. 1<sup>er</sup>. — La période ordinaire du service consécutive des corps de troupe ainsi que des officiers et des employés militaires dans les colonies du Sénégal et de la Cochinchine sera, à l'avenir, de deux années, non compris la durée des traversées d'aller et de retour. Elle restera fixée à trois années pour toutes les autres possessions d'outre-mer.

Un autre décret du jour déclare que le nombre des compagnies du corps de l'infanterie de marine est porté de cent quarante-six à cent cinquante-deux.

### L'IMPASSE

Nous avons dit et répété depuis bien longtemps que les divisions de l'Assemblée rendent impossible tout gouvernement. Le gouvernement, à la recherche d'une majorité, s'est laissé prendre aux illusions de MM. Pessard et Kératry. Sa combinaison des centres lui a donné 267 voix.

Dans une circonstance grave, il est parvenu grâce à l'alliance des gauches et d'une partie du centre droit, à se faire une majorité d'un moment. 372 voix se sont déclarées prêtes à le soutenir toutes les fois qu'il s'agit d'une question de vie ou de mort ; mais dès le lendemain elles se sont empressées de faire connaître que, pour tout le reste, elles sont parfaitement décidées à laisser M. Thiers se tirer d'affaire comme il pourra.

Puis est venue la discussion sur la dissolution, et la s'est passée une comédie qui n'est pas encore suffisamment connue du public pour être jugée comme elle le mérite.

M. d'Audiffret-Pasquier, qui, on se le rappelle, avait eu plusieurs entrevues

avec le président, est venu déclarer à la tribune que les conservateurs n'ont pas de raisons absolues pour ne pas accepter la République conservatrice. Il a fait au gouvernement toute espèce d'avances à la seule condition que le gouvernement romprait avec les radicaux.

M. Dufaure, qui avait sa leçon faite, s'est empressé de rompre, non-seulement avec l'extrême gauche, mais aussi avec la gauche modérée, et de se jeter tête baissée dans les bras de M. le duc.

Cela lui a valu une majorité de près de trois cents voix. Voilà donc la majorité reconstituée, M. Thiers plus solide que jamais et le gouvernement de la République consolidé.

C'est du moins ce que pensent les bons gens qui n'ont pas vu le dessous des cartes, mais malheureusement c'est exactement le contraire de la réalité. En fait M. Thiers a maintenant, non pas 483 alliés, mais 483 maîtres, et on le lui montrera prochainement.

En fait M. Thiers s'est imaginé qu'en sacrifiant ses alliés naturels à ses ennemis, il désarmait ceux-ci ; que, par reconnaissance, ils se mettraient à sa suite et renonceraient à leurs défiances, et en particulier à cette responsabilité ministérielle qui, dans la situation actuelle et dans l'absence du droit de dissolution, réduirait le chef du gouvernement à l'état de marionnette.

Mais les monarchistes ont compris la chose tout au rebours. Dans les avances que leur a faites M. Dufaure, ils n'ont vu qu'un abandon complet de tous les projets présidentiels. M. Thiers, en rompant avec la gauche qui le soutenait, en repoussant les vœux du pays qui se rangeait derrière lui, s'est fait l'homme, le serviteur de la droite.

C'est donc des deux côtés un malentendu complet. Chacun a essayé de tromper l'autre ; le résultat, c'est que l'accord est plus difficile que jamais et que, plus que jamais, la dissolution est nécessaire... à moins que M. Thiers ne se résigne à se faire simplement l'exécuteur très-humble des volontés des ennemis de la République.

Voilà comment nous voyons la situation.

Les braves gens qui ont le besoin invétéré de tout voir en rose, afin de separgner le désagrément de prendre des résolutions, ne manqueraient pas de croire que nous ne faisons que céder à des préventions mal justifiées.

Pour les convaincre, nous allons mettre sous leurs yeux les impressions des journaux qui représentent tous les partis engagés dans cette intrigue : légitimistes, orléanistes, bonapartistes et présidentialistes. Nous allons simplement les citer, en laissant au lecteur le soin de juger.

Voici ce que disait l'Union du 16 décembre :

Le devoir de la commission des Trente est nettement tracé. Il faut prendre acte des paroles de M. Dufaure, maintenir avec énergie M. Thiers dans son rôle légal de délégué, de subordonné, et, comme gage des déclarations conservatrices du gouvernement, exiger la responsabilité ministérielle effective et immédiate. Car le pays ne croira à la rupture définitive de M. Thiers avec les radicaux que quand il verra les conservateurs au pouvoir.

Nous attendons de la commission des Trente d'énergiques résolutions que le gouvernement, après le langage de M. Dufaure, ne peut plus combattre sous peine de déloyauté... Du reste, le gouvernement commence à voir qu'il n'aura pas facilement raison. Sa dernière séance lui a prouvé que, sur certains points, tels que la responsabilité ministérielle, elle ne cédera rien.

La tactique du gouvernement n'a donc pas trompé l'Union ; en voici une nouvelle preuve :

M. Dufaure a eu un succès de plus comme orateur ; en a-t-il un bien légitime comme gouvernant ? En fin de compte, cette éloquence n'a été dépensée que pour une misérable tactique, et c'est la conclusion de cette séance, — pour le triste plaisir de se donner encore une fois une ma-

Feuilleton de la FRANCE RÉPUBLICAINE  
44. — Commencé le 6 novembre 1872

### LE DERNIER CRIMINEL

PAR  
OCTAVE FÉRÉ & EUGÈNE MORET

TROISIÈME PARTIE  
LE DRAME DE LA CONSCIENCE

(Suite)

Seulement... seulement... elle ne savait comment continuer... à tout ce qu'on vous dira, contentez-vous de nier, de vous défendre, mais ne racontez rien de votre première faute, ni de celle-ci, ne prononcez ni le nom de Fraïrières, ni celui de Lachenal.

Il y a de votre honneur à nous, Germaine, et le vôtre à vous sera sauve, je vous en donne ma parole d'honneur.

Je me souviendrai de vos recommandations, mademoiselle, dit la brave fille, les yeux tout rouges, et qui, ayant causé avec le conducteur et pris ses arrangements, sauta dans la voiture.

— Eh bien ? dit Lachenal, le soir, en plongeant son regard anxieux au fond de celui de sa femme.

— Dormez tranquille, monsieur ; cette fois encore, le péril est conjuré.

— Moi... dormir... tranquille... y songez-vous ?

— Demain, dit Gabrielle, il faut l'espérer, cette fille sera hors de France.

Le misérable eut un soupir d'allégement.

Le surlendemain, environ à la même heure, on apprenait, dans la ville de Caen, et la nouvelle s'en répandait aussitôt dans tout le département, que la fille Germaine Figeart, sur la tête de laquelle pesait une condamnation à mort remontant à une douzaine d'années, avait été arrêtée la veille au soir, au moment où elle mettait le pied sur un bateau du Havre en partance pour Liverpool.

FIN DE LA TROISIÈME PARTIE

QUATRIÈME PARTIE  
LE CHATIMENT

I  
LE RECOURS EN DIEU.

Depuis cet événement, Caen, comme bien on pense, était en rumeur.

La fille Germaine était arrêtée. Un nouveau procès s'instruisait. Elle devait repasser aux assises avant les vacances de septembre. Ce moment était attendu par une partie de la population, avec une fébrile impatience.

Il y avait cependant douze années que le crime de l'hôtel de Fraïrières avait eu lieu, et, depuis cette époque, bien des gens qui avaient suivi ce procès étaient morts, d'autres avaient quitté la ville, et un grand nombre, urop jeunes alors, n'en avait entendu parler que très-vaguement.

Néanmoins, au premier mot, la célébrité s'était faite de nouveau. Trois jours ne s'étaient pas écoulés que chacun était instruit des moindres péripéties de la redoutable affaire.

Ce drame était de ceux qui ont le triste avantage de passionner les foules. C'était un roman vivant, dont on connaissait les acteurs principaux, dont on coudoyait les personnages dans la vie ordinaire, et que chacun voulait lire.

Ceux qui avaient connu M. de Fraïrières affirmaient que c'était un beau vieillard d'une grande douceur et d'une grande bonté. Ils racontaient sa mort arrivée si misérablement et les supplices qu'on avait fait ensuite subir à son pauvre corps pour interroger ses entrailles sur le mystère qui planait autour de sa tombe.

Il était question de Germaine, l'accusé, qui, malgré les preuves accablantes qui l'avaient fait condamner une première fois, trouvait encore des défenseurs ; de madame de Fraïrières, dont la conduite finissait par paraître suspecte à quelques personnes ; de Gabrielle, que tout le monde aimait, respectait et isolait de ce drame ; de ce médecin de Paris, arrêté, relâché et disparu de telle manière qu'on ne l'avait jamais revu, que nul ne savait ce qu'il était devenu.

Lachenal seul, quoique approchant tout ce monde par sa situation de mari de la fille de la victime, était effacé.

Il n'était en quelque sorte pas présent lors de l'événement. C'est tout au plus s'il avait ses entrées dans la famille. Il y était reçu comme toutes les personnes notables de la ville et spécialement les magistrats et les membres du barreau.

Il n'était arrivé qu'après et avait par son mariage donné un éclatant démenti aux odieuses calomnies qui, un moment, avaient couru sur la meilleure et la plus sainte des femmes.

Ce drame renaissait donc palpitant d'émotion. C'était à la fois de la légende et de l'actualité. Le dénouement, quel qu'il fût, ne pouvait manquer de produire un grand effet.

Quant à M. et Madame Lachenal, ils n'étaient pas revenus à Caen et habitaient tou-

jours leur retraite solitaire de la maison des Saules.

D'ailleurs, qu'eussent-ils fait à la ville ? On était au milieu des chaleurs de juillet, et il n'y avait que l'air de la campagne qui eût le don de prolonger l'existence du malheureux auquel mademoiselle de Fraïrières avait voué sa vie.

Lachenal, qu'on avait vu renaître un peu, était subitement retombé malade et déprimé visiblement.

Les médecins, en tête desquels était toujours le docteur Hugonet, recommandaient par dessus tout de ne pas revenir à la ville. Quant à préciser son genre de maladie, ils avouaient leur impuissance. Hugonet, dont la modestie ne diminuait pas l'embonpoint, déclarait son ignorance. Les autres l'imitaient, et le malade eût été soigné un peu au hasard si Gabrielle ne s'était trouvée là, plus instruite et plus vigilante qu'eux tous. Eclairée sur la source du mal, et en observant les rechutes, les progrès, c'était elle le véritable médecin de son mari.

Dans la semaine qui suivit l'apparition fatale de Germaine et son arrestation, il survint un incident qui n'était pas de nature à calmer le misérable patient.

Une femme qui jamais n'avait paru à la maison des Saules vint frapper à la porte, et se présenta devant Gabrielle.

C'était une femme grande et pâle, l'œil étincelant, le front plissé, la joue cave, les cheveux blancs, n'ayant pas perdu toute dignité et toute noblesse dans l'attitude et les manières, mais dont le corps paraissait épuisé par la souffrance, et la tête affaiblie par le chagrin.

Somme toute, une vieille, une très-vieille femme.

A sa vue, madame Lachenal éprouva un frémissement ; son sang reflua violemment à son cœur, des paroles terribles se pressèrent au bord de ses lèvres.

Elle n'en proféra aucune cependant, mais se redressant sublime de froidure et de mépris :

— Que voulez-vous ici, madame ? demanda-t-elle.

La visieuse eut un frisson qui agita jusqu'à ses vêtements, et du ton de l'humilité la plus crainctive :

— Mais, dit-elle, je suis venue pour vous voir, Gabrielle.

— Me voir?... répéta madame Lachenal avec un sourire éraillant de dédain ; est-ce moi ou lui que vous cherchez ?

— Mais... l'un et l'autre.

— Allons, convenez-en, c'est lui. Vous savez bien qu'il ne peut y avoir aucune affaire entre nous deux.

— Aucune affaire?... répéta à son tour la malheureuse, de plus en plus timide et confuse, — c'est vrai... mais pourquoi m'accueillez-vous et me parlez-vous ainsi ? Jamais je ne vous ai vu de visage sévère.

Quiconque eût aperçu cette femme dans cette attitude douloureuse, avec ce regard craintif, parlant de cette voix où l'on sentait des larmes, n'aurait pu se défendre d'un sentiment de pitié.

Elle faisait peine, tant le malheur et la dévastation apparaissaient dans tout son être. La distinction qui ressortait malgré tout de sa personne produisait un contraste encore plus pénible et plus douloureux.

— Mon mari n'est pas visible en ce moment.

— Ne puis-je attendre qu'il le soit ?

Elle adressa cette supplique avec hésitation et douleur.

— Je doute qu'il puisse vous recevoir aujourd'hui.

Elle courba la tête, balbutia quelques syllabes intelligibles et, s'embarrassant :

— Mais vous, ne pouvez-vous me recevoir et m'entendre à sa place ?

— Moi ? non, madame.

Les yeux de la visiteuse se remplirent de larmes.

— Oh ! mon Dieu ! dit-elle, suis-je assez éprouvée !

Gabrielle, vous que j'ai connue si douce, si généreuse, si bienveillante, est-ce bien vous qui m'accueillez ainsi ?

— Que vous ai-je donc fait pour être traitée de la sorte ?

— Vous le demandez ?

— C'est vrai, j'ai peut-être été autrefois injuste, sévère à votre égard. Eh bien ! je vous en demande pardon. Et depuis ce temps, je croyais avoir réparé ces premiers torts et m'être montrée pour vous sinon une mère, du moins une amie.

— Vous ?

Ce n'était que par un prodige d'énergie qu'elle contenait le torrent de sa colère prés d'éclater. « Retirez-vous, infâme, fut-elle sur le point de lui crier, retirez-vous ou je ne réponds plus de moi-même ! »

Cette femme qu'elle n'avait pas revue depuis que la lumière s'était faite et qu'elle savait son crime, qu'elle connaissait l'hypocrisie de sa conduite, cette femme pour elle était un monstre.

C'était elle qui avait fait de Lachenal un assassin, et de cet assassin avait fait son mari à elle.

L'aspect de cette femme, c'était le contact avec le crime, l'opprobre, le malheur.

Dans sa haine odieuse et son envie atroce, elle avait fait litière de trois générations : le père par le poison, la fille par le désespoir, le petit-fils par la honte.

Elle était là, humiliée, éraillée, mais fidèle à son système de duplicité et de mensonge, avançant des torts imaginaires et puerils et se plaignant qu'on ne lui ouvrit pas les bras.

— Si j'ai cessé de vous visiter, répliqua-t-elle, vous savez bien que ce n'a pas été de mon plein gré, et que j'en ai cruellement souffert.

(A suivre.)

de hasard, en trompant le centre gauche pour une heure, — en cherchant à dupier la droite pour l'avenir, — en continuant d'abuser le pays par cette éternelle comédie qui se joue depuis deux ans.

Voilà sur M. Dufaure l'opinion des nouveaux alliés auxquels il a sacrifié les républicains. La Gazette de France du 16 décembre, moins violente de ton, n'en est pas moins catégorique au fond. Les royalistes n'abandonneront rien, ne céderont sur rien. C'est à M. Thiers à faire toutes les concessions :

M. Dufaure a dit, dans un langage très-net, quels étaient les points qu'il s'agissait de débattre avec la commission des Trente. Il n'a pas craint de reconnaître que nous vivions sous un gouvernement provisoire qui portait le nom de la République française. Il a dit qu'il voulait la responsabilité ministérielle. Il n'a pas hésité à déclarer que l'agitation avait été uniquement provoquée par la gauche, et il a condamné celle-ci hautement, énergiquement, complètement. Il s'est réjoui ainsi avec éclat sur le terrain élargi de la politique conservatrice, en maintenant la trêve des partis. Il a renouvelé, en fait, le pacte de Bordeaux, qui peut porter sans inconvénients, désormais, le nom de pacte de Versailles, de pacte de 14 décembre.

Conservatrice et gouvernementale, à condition qu'elle soit le gouvernement, tout est là ; et l'on sait quel serait ce gouvernement.

Les orléanistes sont moins nets. C'est une affaire d'habitude et de tempérament, mais au fond leur pensée est exactement la même. La majorité est reconstituée, non pas parce qu'elle est décidée à suivre M. Thiers, mais parce que M. Thiers s'est rallié à elle. Ecoutez plutôt le Journal de Paris, du 17 décembre :

Nous attendions beaucoup de la séance de samedi. Le résultat a réalisé nos espérances et dépassé nos prévisions. La majorité conservatrice a été reconstituée dans son unité première, et le gouvernement, RALLIÉ, fait cause commune avec elle. L'initiative de M. Dufaure, l'éclectisme de cette alliance si logique et si féconde que l'opinion publique réclamait depuis bien longtemps.

Quelle est l'opinion des bonapartistes ? Elle est importante à connaître depuis que M. Raoul Duval est devenu le Mirabeau officiel de la droite et M. Rouher son leader secret. Voici ce que dit l'Ordre :

Maintenant les conservateurs sont maîtres du terrain. Ils peuvent gouverner, et il faut espérer qu'ils le feront. Le premier vœu, c'est la République de toutes nuances. M. Louis Blanc et M. Gambetta l'ont égarée. M. Dufaure a plié sur le cadavre.

Ainsi, dans la mémorable séance d'hier, les premiers coups ont été pour la République, et les plus rudes ont été portés par un ministre de M. Thiers !

Le second vœu, c'est le Message. Les républicains l'ont énergiquement soutenu, et non seulement M. Dufaure n'a pas dit un mot pour sa défense, mais il ne lui a même pas fait l'honneur de la nommer !

Le Message est donc noyé ; — quelle est la situation de M. Thiers ? Il est à la merci des conservateurs.

Ces publications jettent l'inquiétude dans le camp républicain. Le Bien public du 17, le principal des journaux officiels, publié dans un même numéro deux articles qui peignent au vif ses angoisses. On commence à comprendre qu'on a fait une sottise grave, mais on ne peut pas se résigner à en supporter les conséquences. On essaie de remonter contre l'évidence. On s'efforce d'espérer encore contre toute espérance, mais l'anxiété perce de toutes parts. Rien n'est plus curieux, — et il faut ajouter moins fier, — que les avances faites aux royalistes.

Si les efforts conciliants et les déclarations très conservatrices de M. Dufaure, la condamnation en fait, sinon en droit, du pétitionnement, sont attribuées — et il est en effet — au gouvernement, le bien public, elle sera-t-elle logique ? On nous explique en ce que la commission persistait à discuter et imposer tout d'abord, quitte à laisser tomber le reste dans l'oubli, cette responsabilité ministérielle insipide, sorte de canotière de force destinée à empêcher, suivant l'expression consacrée, le gouvernement de pencher à gauche.

Nous ne croyons pas qu'on puisse contredire ces suppositions et nous les tenons pour très logiques. La commission, elle, sera-t-elle logique ? On nous assure et nous en acceptons l'augure avec joie, mais nous sans une certaine réserve, et puisque quelques heures seulement nous séparent de cette réunion, qu'on nous permette d'ajouter l'expression de cette joie.

« Que va faire maintenant la commission des Trente ? »

M. d'Audiffret-Pasquier, qui est à la fois l'un des vice-présidents et l'un de ses membres les plus en vue, nous dit qu'il n'a rien de particulier à dire ; nous n'avons ni le droit, ni les motifs de le dire ; mais il est permis de croire, à n'en juger que par leurs applaudissements et leurs votes, qu'ils ne désavouent pas les protestations de désintéressement, d'abnégations et de bon vouloir envers la République conservatrice si ardemment formulées par l'honorable orateur.

Nous railions, il y a deux jours, des avances faites au centre droit, et de l'obligation morale qui, d'après nous, devait pousser ce groupe parlementaire à se faire le lien d'un rapprochement entre la droite et le centre gauche. Nous pourrions, resserrant et actualisant la même thèse, nous demander si la commission des Trente n'a pas été samedi l'objet de réactions encore plus virtuelles, et si son attitude et ses acclamations ne témoignent pas qu'elle y a été profondément sensible ; et enfin le sentiment le plus impérieux pour d'honnêtes gens, celui que la politique a le plus de peine à dessécher, — la reconnaissance, ne va pas se traduire dans la commission par quelque chose de plus effectif que des pourparlers, et de plus rassurant pour le pays que des émotions de tribune ?

Nous espérons que les 483 voix qui ont voté l'ordre du jour pur et simple sur le pétitionnement dissolvant, sont acquiescées loyalement et normalement à la République conservatrice. Toutes les chances nous semblent incliner vers cette seule manière de reconstituer la majorité ; mais tant que la commission n'aura pas virtuellement indiqué que la politique du Message est à ses yeux ce qu'elle est à ceux de la France et de l'Europe — la politique nationale par excellence — cette majorité nous semblera toujours aussi prête à se déplacer qu'incapable de se maintenir.

Mais malgré toutes ces espérances, le Bien public est bien près de désespérer, et dans son désespoir, il ne voit plus qu'une branche où se raccrocher, précieusement cette dissolution, que M. Dufaure vient de repousser si brutalement. Il n'ose pas prononcer ce mot, mais on sent la menace déguisée, si la droite ne veut pas finir par comprendre qu'elle doit renoncer à ses projets et à son hostilité contre le président :

La réunion de la commission des Trente à laquelle assistait aujourd'hui le président de la République, ne peut se séparer, dans l'esprit des politiques, de la séance de samedi. Les déclarations de M. d'Audiffret-Pasquier sont-elles équivoques ? Les avances de M. Dufaure servent-elles à quelque chose ? Ces questions se posent à tous les esprits.

Elles sont vitales, ces questions : car la prolongation du jeu de bascule qui se joue dans l'Assemblée depuis quelques semaines serait mortel pour le gouvernement, pour l'Assemblée elle-même et, en dernière analyse, pour le pays. La Chambre coupée en deux deviendrait, à son tour, donnée la proie des irréconciliables, soit du gauche, soit de droite.

On a une grande manifestation papivale, plus ou moins pacifique, devait, en fin de compte, mettre le pouvoir aux mains des radicaux, ou cette manifestation avortée et l'impossibilité de toute tentative violente devant assurer le triomphe de la réaction et des radicaux de la droite. La France allait à ce dilemme douloureux, faite de gauche, soit de droite.

S'est-on entendu samedi ? C'est ce qu'il sera possible de présenter aujourd'hui par l'attitude de la commission des Trente. Si l'on s'est entendu en effet, si l'équivoque a cessé, il est évident que la commission ne peut conserver l'attitude hostile et méfiante qu'elle a adoptée dès le premier jour. Si, ce dont nous ne voulons douter, M. le duc d'Audiffret-Pasquier a exprimé sa pensée sincère et celle de ses amis, en déclarant « qu'il s'agit de l'avenir », en parlant de « la trêve de tous les partis », en déclarant « qu'il ne faut pas sortir de la République actuelle », il est bien évident que le devoir strict et urgent d'une commission animée de ces idées sages est de pourvoir à l'organisation de cette République, d'en assurer la stabilité et surtout de régler le jeu et les rapports des pouvoirs entre eux.

Veut-on savoir comment les royalistes accueillent les doléances des organes présidentiels ? Voici ce que nous lisons dans l'Union du 17 :

Il est vraiment prodigieux que l'on puisse dire, au sujet du vote du 15 décembre, que l'Assemblée, par 483 voix, s'est déclarée en faveur de la République conservatrice. Les membres de cette majorité ne se doutaient pas qu'en votant contre la dissolution, ils votaient pour la République, et la minorité elle-même, qui accepte pour le moment la République conservatrice, apprendra, non sans étonnement, qu'elle a voté contre elle. On ne saurait démentir un vote avec plus d'audace : c'est un parti pris de tromper le pays.

La presse présidentielle, dans sa façon de tirer les conséquences du scrutin du 15 décembre, compte désormais sur une parfaite docilité de la commission des Trente : elle n'admet pas que cette commission, à laquelle de si grands intérêts sont confiés, refuse d'entrer dans toutes les combinaisons qui ont pu passer par la tête de M. Thiers. Ainsi donc, d'après ces journaux, le mouvement du gouvernement vers la droite devrait avoir pour résultat l'apaisement de l'Assemblée. Il serait plus raisonnable de conclure que le pas que vient de faire le gouvernement doit le rapprocher des résolutions qui pourront être prises par la commission des Trente. Elle a des devoirs tout tracés ; rien n'est changé pour elle depuis deux jours ; ses desseins n'ont pu être modifiés par les inévitables imputables au parti radical au nom du gouvernement, ni par les arguments de M. Dufaure contre la dissolution.

La commission des Trente n'a pas mission d'organiser quoi que ce soit qui nous fasse sortir du provisoire et qui assure la durée du régime actuel ; elle est, avant tout et par-dessus tout, chargée de régler les rapports entre les pouvoirs établis et les conditions de la responsabilité ministérielle. Les pouvoirs établis, c'est l'Assemblée, c'est le président. La première règle du gouvernement représentatif, c'est l'harmonie entre la représentation nationale et le pouvoir exécutif ; il faut un ministère à l'image de la majorité, il faut des ministres indépendants à l'égard du chef du pouvoir ; or, c'est leur responsabilité qui fait leur indépendance ; enfin il est normal que le chef du gouvernement intervienne dans les délibérations de la Chambre. Tout cela doit être rectifié. On rentre ainsi dans les garanties et les droits parlementaires. Voilà le grand but vers lequel doit marcher la commission des Trente, et les comités étrangers du vote du 15 décembre ne la détourneront pas de son chemin.

Voilà où nous en sommes ! voilà comme la volte-face du gouvernement a pacifié la situation ! La vérité est que jamais elle n'a été plus embrouillée. Nous savons maintenant que la commission persiste plus que jamais à exiger que M. Thiers commence, malgré le vote du 29 novembre, par lui abandonner TOUS LES MINISTÈRES et à disparaître de la Chambre. M. Thiers, en voyant ces dispositions chez des hommes qui le croyait avoir gagnés, a essayé de lutter en maintenant en apparence les termes du Message, mais en faisant dans la réalité d'étranges concessions. Mais il est bien évident que ces concessions mêmes ne suffiront pas. Les royalistes considèrent qu'ils tiennent M. Thiers et le gouvernement à leur merci, et ils ne se trompent pas. Pour le leur arracher des mains et sauver la France des dangers terribles dont la menacent les rancunes et les préjugés des royalistes, il n'y a qu'un moyen, la dissolution.

Ceux qui refusent de s'associer à ce grand mouvement n'auront à s'en prendre qu'à eux-mêmes si leur inertie livre la France à la guerre civile. Car il ne faut pas se le dissimuler, ce qui se prépare, c'est une lutte formidable entre les doctrines du passé et celles de l'avenir. Si la République ne sort pas victorieuse de ces luttes parlementaires, — et elle ne peut vaincre que par l'unanimité des républicains à protester contre l'envahissement du passé — il ne faut pas nous dissimuler que les violences de la réaction réduiront bientôt le pays à choisir entre la ruine définitive et la guerre civile.

Voilà où nous en sommes ! voilà comme la volte-face du gouvernement a pacifié la situation ! La vérité est que jamais elle n'a été plus embrouillée. Nous savons maintenant que la commission persiste plus que jamais à exiger que M. Thiers commence, malgré le vote du 29 novembre, par lui abandonner TOUS LES MINISTÈRES et à disparaître de la Chambre. M. Thiers, en voyant ces dispositions chez des hommes qui le croyait avoir gagnés, a essayé de lutter en maintenant en apparence les termes du Message, mais en faisant dans la réalité d'étranges concessions. Mais il est bien évident que ces concessions mêmes ne suffiront pas. Les royalistes considèrent qu'ils tiennent M. Thiers et le gouvernement à leur merci, et ils ne se trompent pas. Pour le leur arracher des mains et sauver la France des dangers terribles dont la menacent les rancunes et les préjugés des royalistes, il n'y a qu'un moyen, la dissolution.

Ceux qui refusent de s'associer à ce grand mouvement n'auront à s'en prendre qu'à eux-mêmes si leur inertie livre la France à la guerre civile. Car il ne faut pas se le dissimuler, ce qui se prépare, c'est une lutte formidable entre les doctrines du passé et celles de l'avenir. Si la République ne sort pas victorieuse de ces luttes parlementaires, — et elle ne peut vaincre que par l'unanimité des républicains à protester contre l'envahissement du passé — il ne faut pas nous dissimuler que les violences de la réaction réduiront bientôt le pays à choisir entre la ruine définitive et la guerre civile.

Voilà où nous en sommes ! voilà comme la volte-face du gouvernement a pacifié la situation ! La vérité est que jamais elle n'a été plus embrouillée. Nous savons maintenant que la commission persiste plus que jamais à exiger que M. Thiers commence, malgré le vote du 29 novembre, par lui abandonner TOUS LES MINISTÈRES et à disparaître de la Chambre. M. Thiers, en voyant ces dispositions chez des hommes qui le croyait avoir gagnés, a essayé de lutter en maintenant en apparence les termes du Message, mais en faisant dans la réalité d'étranges concessions. Mais il est bien évident que ces concessions mêmes ne suffiront pas. Les royalistes considèrent qu'ils tiennent M. Thiers et le gouvernement à leur merci, et ils ne se trompent pas. Pour le leur arracher des mains et sauver la France des dangers terribles dont la menacent les rancunes et les préjugés des royalistes, il n'y a qu'un moyen, la dissolution.

Ceux qui refusent de s'associer à ce grand mouvement n'auront à s'en prendre qu'à eux-mêmes si leur inertie livre la France à la guerre civile. Car il ne faut pas se le dissimuler, ce qui se prépare, c'est une lutte formidable entre les doctrines du passé et celles de l'avenir. Si la République ne sort pas victorieuse de ces luttes parlementaires, — et elle ne peut vaincre que par l'unanimité des républicains à protester contre l'envahissement du passé — il ne faut pas nous dissimuler que les violences de la réaction réduiront bientôt le pays à choisir entre la ruine définitive et la guerre civile.

Voilà où nous en sommes ! voilà comme la volte-face du gouvernement a pacifié la situation ! La vérité est que jamais elle n'a été plus embrouillée. Nous savons maintenant que la commission persiste plus que jamais à exiger que M. Thiers commence, malgré le vote du 29 novembre, par lui abandonner TOUS LES MINISTÈRES et à disparaître de la Chambre. M. Thiers, en voyant ces dispositions chez des hommes qui le croyait avoir gagnés, a essayé de lutter en maintenant en apparence les termes du Message, mais en faisant dans la réalité d'étranges concessions. Mais il est bien évident que ces concessions mêmes ne suffiront pas. Les royalistes considèrent qu'ils tiennent M. Thiers et le gouvernement à leur merci, et ils ne se trompent pas. Pour le leur arracher des mains et sauver la France des dangers terribles dont la menacent les rancunes et les préjugés des royalistes, il n'y a qu'un moyen, la dissolution.

Ceux qui refusent de s'associer à ce grand mouvement n'auront à s'en prendre qu'à eux-mêmes si leur inertie livre la France à la guerre civile. Car il ne faut pas se le dissimuler, ce qui se prépare, c'est une lutte formidable entre les doctrines du passé et celles de l'avenir. Si la République ne sort pas victorieuse de ces luttes parlementaires, — et elle ne peut vaincre que par l'unanimité des républicains à protester contre l'envahissement du passé — il ne faut pas nous dissimuler que les violences de la réaction réduiront bientôt le pays à choisir entre la ruine définitive et la guerre civile.

Voilà où nous en sommes ! voilà comme la volte-face du gouvernement a pacifié la situation ! La vérité est que jamais elle n'a été plus embrouillée. Nous savons maintenant que la commission persiste plus que jamais à exiger que M. Thiers commence, malgré le vote du 29 novembre, par lui abandonner TOUS LES MINISTÈRES et à disparaître de la Chambre. M. Thiers, en voyant ces dispositions chez des hommes qui le croyait avoir gagnés, a essayé de lutter en maintenant en apparence les termes du Message, mais en faisant dans la réalité d'étranges concessions. Mais il est bien évident que ces concessions mêmes ne suffiront pas. Les royalistes considèrent qu'ils tiennent M. Thiers et le gouvernement à leur merci, et ils ne se trompent pas. Pour le leur arracher des mains et sauver la France des dangers terribles dont la menacent les rancunes et les préjugés des royalistes, il n'y a qu'un moyen, la dissolution.

Ceux qui refusent de s'associer à ce grand mouvement n'auront à s'en prendre qu'à eux-mêmes si leur inertie livre la France à la guerre civile. Car il ne faut pas se le dissimuler, ce qui se prépare, c'est une lutte formidable entre les doctrines du passé et celles de l'avenir. Si la République ne sort pas victorieuse de ces luttes parlementaires, — et elle ne peut vaincre que par l'unanimité des républicains à protester contre l'envahissement du passé — il ne faut pas nous dissimuler que les violences de la réaction réduiront bientôt le pays à choisir entre la ruine définitive et la guerre civile.

Voilà où nous en sommes ! voilà comme la volte-face du gouvernement a pacifié la situation ! La vérité est que jamais elle n'a été plus embrouillée. Nous savons maintenant que la commission persiste plus que jamais à exiger que M. Thiers commence, malgré le vote du 29 novembre, par lui abandonner TOUS LES MINISTÈRES et à disparaître de la Chambre. M. Thiers, en voyant ces dispositions chez des hommes qui le croyait avoir gagnés, a essayé de lutter en maintenant en apparence les termes du Message, mais en faisant dans la réalité d'étranges concessions. Mais il est bien évident que ces concessions mêmes ne suffiront pas. Les royalistes considèrent qu'ils tiennent M. Thiers et le gouvernement à leur merci, et ils ne se trompent pas. Pour le leur arracher des mains et sauver la France des dangers terribles dont la menacent les rancunes et les préjugés des royalistes, il n'y a qu'un moyen, la dissolution.

Ceux qui refusent de s'associer à ce grand mouvement n'auront à s'en prendre qu'à eux-mêmes si leur inertie livre la France à la guerre civile. Car il ne faut pas se le dissimuler, ce qui se prépare, c'est une lutte formidable entre les doctrines du passé et celles de l'avenir. Si la République ne sort pas victorieuse de ces luttes parlementaires, — et elle ne peut vaincre que par l'unanimité des républicains à protester contre l'envahissement du passé — il ne faut pas nous dissimuler que les violences de la réaction réduiront bientôt le pays à choisir entre la ruine définitive et la guerre civile.

Voilà où nous en sommes ! voilà comme la volte-face du gouvernement a pacifié la situation ! La vérité est que jamais elle n'a été plus embrouillée. Nous savons maintenant que la commission persiste plus que jamais à exiger que M. Thiers commence, malgré le vote du 29 novembre, par lui abandonner TOUS LES MINISTÈRES et à disparaître de la Chambre. M. Thiers, en voyant ces dispositions chez des hommes qui le croyait avoir gagnés, a essayé de lutter en maintenant en apparence les termes du Message, mais en faisant dans la réalité d'étranges concessions. Mais il est bien évident que ces concessions mêmes ne suffiront pas. Les royalistes considèrent qu'ils tiennent M. Thiers et le gouvernement à leur merci, et ils ne se trompent pas. Pour le leur arracher des mains et sauver la France des dangers terribles dont la menacent les rancunes et les préjugés des royalistes, il n'y a qu'un moyen, la dissolution.

conce Chamber et le renouvellement partiel. La seconde Chambre, c'est l'arrêt de mort pour l'Assemblée.

Le renouvellement partiel, c'est, comme l'a dit M. Ernoul, l'empoisonnement lent.

M. Thiers, à force de coups de bascule, en arrivera à ses fins. Mais cette politique d'équilibre, de revirements perpétuels, est peu digne d'un grand pays. M. Dufaure disant blanc, M. Thiers disant noir pour atteindre le but poursuivi, c'est désoliser le gouvernement et rendre tous les partis ridicules.

Le pays ne peut rien comprendre à ces manœuvres parlementaires et il finit par demander qui l'on trompe.

Instinctivement, il sent que l'unique remède à cette déolante situation est la dissolution, et les pétitions se couvrent de signatures. Chaque matin le courrier en apporte aux députés quelques milliers.

M. Ordinaire en a déposé aujourd'hui près de 10,000. La légalité du pétitionnement a été affirmée d'une façon trop catégorique pour ne pas rassurer les électeurs. Le courant deviendra irrésistible.

Feu le centre gauche vient de se réunir. La lettre de M. Bamberger, publiée dans le Corsaire, lui a donné le coup de grâce. Cependant le centre gauche vient de refuser d'accepter la démission de M. Ricard.

Désormais le groupe restera sans influence ; il se désagrègera tout à fait.

La résolution des conseillers généraux d'Aix refusant de participer à la formation du jury sous la présidence de M. Rogues, le complice du proscription de Décembre, a vivement ému l'opinion publique.

Il est grand temps que les proscriptionnaires reçoivent leur châtiment.

La lettre de M. Jauréguiberry porte un coup fatal à l'enquête sur le 4 Septembre. Il est impossible d'ajouter foi aux affirmations de ce rapport.

La Chambre vote la fin du budget du ministère des finances sans aucun incident à signaler.

CHARLES QUENTIN.

### COMMISSION DES TRENTE

PRÉSIDENCE DE M. DE LARCY  
Séance du lundi 16 décembre 1872

M. le président de la République et M. le garde des sceaux se sont rendus au sein de la commission vers les onze heures et demie.

M. Thiers a donné à la commission des explications très-étendues, dont voici le résumé d'après des renseignements que nous avons eus de sources exactes.

Le gouvernement a le plus vif désir de s'entendre avec la commission et d'arriver avec elle à des résolutions communes ; j'ai besoin, a-t-il dit, de remonter jusqu'au Message, afin qu'on comprenne les motifs qui ont présidé à sa rédaction et qui ont déterminé le président de la République à formuler le désir que l'Assemblée fit quelques lois organiques.

Voici d'abord la pensée du Message. Vers la fin de la session dernière, il avait un grand espoir que venant d'avoir lieu avaient fait naître au sein du parti conservateur quelques inquiétudes, que, pour mon compte, je ne partageais pas et on se demandait ce qu'on ferait dans le cas où la République, ou plutôt la représentation nationale, renouvelée dans un avenir plus ou moins éloigné, aurait des entravements. Il était naturel que, dans cette disposition des esprits, on concevât la pensée de faire quelque chose, et on nous demandait de toute part : « Qu'allez-vous proposer ? »

Je répondis : l'initiative appartient exclusivement à l'Assemblée. Sans doute, si on nous consulte, et si on croit avoir besoin de nous, nous ne resterons pas les bras croisés. Mais nous ne prendrons pas l'initiative de mesures à proposer. On nous parle de la meilleure manière d'organiser le pouvoir exécutif et la création de deux Chambres. C'est en présence de ces préoccupations générales que le gouvernement a pris la parole au moyen du Message. Le gouvernement savait bien ce qu'il désirait, ce qu'il aurait voulu, mais il voulait attendre avant de formuler quelque chose de précis, que l'Assemblée elle-même manifestât ses intentions.

Quant à moi, je ne partage pas ces craintes. Je l'ai dit et je le répète, le pays est sage et les élections à venir ne seront pas mauvaises, comme quelques esprits craintifs le supposent. Le Message a répondu aux préoccupations générales et aux besoins de la situation.

Qu'y a-t-il à faire ? Tout le monde dit : Qui, quelque chose doit être fait, et on a ajouté qu'il fallait régler la responsabilité ministérielle. Mais cette responsabilité existe déjà dans les termes de la loi de la manière la plus précise ; elle est également pratiquée. Le président est toujours prêt à venir à la tribune pour répondre de ses actes, pour les justifier, et à se retirer si on lui témoigne du mécontentement. On est de même de chaque ministre ; tous sont disposés à déposer leur portefeuille au moindre signe de mécontentement de l'Assemblée. Est-ce donc dans la responsabilité ministérielle qu'il faut trouver le remède à la situation que j'ai dépeinte ? Est-ce que, par hasard, le président de la République ou ses ministres chercheraient à l'échapper ?

Où a bien vu autrefois, sous la monarchie, le roi voulant maintenir ses ministres malgré la Chambre des députés. Mais rien de pareil n'a lieu aujourd'hui ; le président de la République et les ministres sont toujours prêts à vider les lieux si l'Assemblée en manifeste le désir. Aussi, sans vouloir blesser personne, je suis étonné d'entendre dire que le besoin le plus pressant, le remède aux difficultés de la situation était le règlement de la responsabilité ministérielle. Qu'on me permette de dire qu'il y a eu là une intention dirigée contre ma pensée et que mon projet n'est guère que l'air par un sérieux. On a eu la bonté de dire qu'il avait quelque inconvénient à ce que le président de la République, en se présentant à l'Assemblée, fût exposé à s'entendre dire des choses désagréables. Mais depuis quarante années passées dans les Assemblées politiques, je ne suis habitué à ces désagréments qu'on a la bienveillance de vouloir m'éviter, et toute susceptibilité à cet égard est chez moi bien éteinte.

On a pensé qu'en éloignant de l'Assemblée, on éviterait les crises de gouvernement. On se trompe ; au contraire, elles pourraient être plus graves. Je n'ai pas un désir immodéré, croyez-le bien, de prendre la parole dans les discussions de l'Assemblée, je n'y suis même pas venu depuis un mois, et je puis dire que cet éloignement m'a permis de faire un travail très-considérable. Mais enfin, il se présente des questions pour lesquelles on a besoin de la présence de l'Assemblée. Je parlerai de la question de l'armée. Si on l'avait résolue sans avoir entendu, d'une manière qui me paraissait dangereuse pour le pays, j'aurais cru ne pas pouvoir rester au pouvoir, et j'aurais donné ma démission. Heureusement que la solution a été dictée par une grande sagesse.

Ce que je viens de dire de l'armée, je pourrais le dire de l'impôt sur les matières premières, qui me paraissait une nécessité absolue, et de ce que sont les impôts, inévitables, dans tous les cas divers, car, si l'Assemblée n'avait pas fait preuve de la sagesse à laquelle je rends hommage, les crises de gouvernement auraient été inévitables ; j'aurais donné ma démission. Qu'on ne croie pas que j'aie la moindre intention de maîtriser l'Assemblée ou de peser sur ses délibérations, mais j'ai des convictions profondes avec lesquelles il m'est impossible de me séparer, et auxquelles, elles touchent aux intérêts essentiels du pays.

Que faut-il donc faire en présence d'une Assemblée conciliante. Assurément, ce n'est point prolonger le pouvoir dans nos mains, mais les laisser d'une commission sérieuse, et, si on peut trouver comme on l'a dit, un *modus vivendi*, tant mieux ; j'accepterais, je consentirais à la responsabilité ministérielle, mais, je le répète, la responsabilité ministérielle n'est pas un moyen sérieux de parer aux difficultés de la situation.

Ce qui serait sérieux, ce serait d'être obligé de rester là sans pouvoir rien opposer lorsqu'on ne serait pas du même avis. L'Assemblée, on a parlé d'un vote de 30 jours, qu'on le fasse de deux, qu'on le fasse de trois mois, mais ce remède est inefficace, car cela ne fera point une chose qui s'écarterait d'abord mauvaise à mes yeux puisque devrait être bonne.

J'ai compris que la commission avait décidé qu'elle se bornerait à entendre les explications du gouvernement. Je vous supplie de me permettre de vous faire observer que si nos conférences se bornaient à des soliloques, nous ne pourrions pas facilement arriver à une entente commune, car rien ne peut se faire sans discussion et sans que chacun expose ses opinions et les défende contre les objections qui lui sont faites. Un intermédiaire de gouvernement serait donc insuffisant. Permettez-moi de vous demander de nous entendre et d'examiner avec vous les questions à résoudre afin que nous puissions ajuster nos idées.

Je ferai remarquer l'utilité de la discussion par ce qui s'est passé à propos de la question Kerdrel, car, à un moment donné, nous crûmes qu'une entente allait se faire entre la commission et le gouvernement.

Un amendement qu'on a appelé amendement Dufaure et dont l'examen avait été commencé, par le règlement des attributions des pouvoirs publics et des conditions de la responsabilité ministérielle. Cet amendement ne parle pas seulement des pouvoirs publics existants ; par sa généralité, il comprend aussi les pouvoirs publics qu'on peut prévoir.

On commence par les pouvoirs actuels et par la responsabilité ministérielle, je n'y vois pas d'inconvénient, pourvu qu'on ne s'occupe pas séparément et qu'on embrasse l'ensemble des questions que fait naître la nécessité d'organiser le gouvernement de la République, et j'ajoute la République conservatrice.

Le gouvernement existe, c'est le fait accompli ; il a été donné par les événements. Je ne dis pas qu'il faille faire une Constitution en 100 ou 200 articles. En pareille matière, on rencontre trop de difficultés. On a parlé de diversités dans les projets et dans les opinions ; il me semble travail plus que dans les autres. On a dit qu'il fallait demander quelques articles qui régleraient les points qui préoccupent tous les esprits. La question est celle-ci : personne ne veut élever la question de monarchie ou de République, seulement la République existe.

Peut-on placer en face d'une Assemblée unique, un nouveau pouvoir émané d'elle, sans s'exposer à de grandes difficultés ? Je ne le pense pas ; deux Chambres sont donc indiquées. Le gros de la question est de savoir si on veut que la République existe ; il faut bien en prendre son parti. Il faut de deux choses l'une : ou la renverser, ou lui donner les moyens de marcher ; il faut lui donner les éléments nécessaires à son existence. Permettez-moi une comparaison : il s'agit de deux chiens, l'un est une charrette ; elle ne peut pas marcher avec une roue, il lui en faut au moins deux.

On a dit que l'Assemblée ne pouvait pas faire des choses-là sans être obligée de se retirer. C'est là une erreur. Elle peut résoudre ces questions tout en continuant à s'occuper des graves questions dont elle est saisie et notamment de celles qui se rattachent à la libération du territoire. La pensée des deux Chambres est dans l'esprit de tout le monde, sauf de bien rares exceptions, et on ne peut résister à la nécessité de les créer, que par le motif d'empêcher le gouvernement actuel de vivre.

Mais comment composer les deux Chambres ? Nous ne voulons pas aujourd'hui entrer dans les détails. Si la commission acceptait le premier point, c'est-à-dire si elle était d'avis de la création de deux Chambres, elle examinerait ensuite la manière dont il faudrait les composer et par quels moyens il faudrait la faire sortir de la souveraineté nationale.

Après la question d'origine, en viendrait une autre tout aussi importante, celles des attributions, qui peut donner lieu à beaucoup de discussions. Mais si on réfléchit et si on a sérieusement étudié la composition de toute société, on y remarquera deux éléments : l'un qui veut aller vite, et l'autre qui retarde le mouvement, et le progrès d'une nation résulte de la combinaison de ces deux éléments.

Peu importe la manière dont la Chambre, chargée de veiller à la conservation, sera composée ; par cela seul qu'on lui donnera le titre de Chambre conservatrice, elle obéira à sa mission. On a dit que ce soit la Chambre A ou B, si l'une est chargée de régler les progrès que l'on conçoit et l'autre de veiller à ce qu'on ne compromette pas les intérêts existants ; qu'on ne donne à l'une ou à l'autre cette mission distincte.

On pourra examiner plus tard si on ne peut pas, comme en Amérique, charger plus particulièrement l'une des deux affaires extérieures, et l'autre des affaires intérieures ; donner à l'une un

caractère judiciaire, à l'autre un caractère financier. Avant tout, il faut être fixé sur le point de savoir si on veut créer une seconde Chambre. C'est ainsi que la question de dissolution pourra être résolue, non l'avenir. Si vous accordez ce droit à une des Chambres, avec l'accord du pouvoir exécutif, vous n'aurez pas de secours à redouter, et comme, ainsi que je l'ai dit, le pays est sage, vous n'aurez pas de mauvaises Chambres.

Que faut-il entendre par mauvaises Chambres ? Ce n'est pas assurément une Chambre qui voudrait bouleverser l'ordre social ; je ne crois pas que de semblables projets aient jamais existé. Une mauvaise Chambre, c'est celle qui ne serait pas gouvernementale ; qui s'opposerait à l'organisation de l'armée, ou qui voudrait organiser l'instruction d'une façon dangereuse, ou qui voudrait créer des impôts impraticables.

Le pays ne nommera pas de Chambre de commodes, mais si par événement, il nommait une mauvaise Chambre, dans le sens que je viens d'indiquer, au moyen de la dissolution on viendrait à bout, et la nation avérée reviendrait à meilleur compte.

Il ne faut pas compter sur une armée puissante pour résoudre toutes les difficultés ; elle ne suffirait pas. Le besoin de la situation est de créer une deuxième Chambre et non pas d'empêcher M. Thiers (sic) de venir à l'Assemblée. On n'a pas un dictateur à sa disposition ; on ne peut pas aller le chercher, comme dans l'antique, et la charrette pour le charger de l'administration des affaires publiques.

Nous acceptons tout ce que la commission voudra faire pour régler la responsabilité ministérielle, si on veut bien s'occuper en même temps et examiner cordialement l'ensemble des questions à résoudre. Mais si on dit : Occupons-nous seulement de la responsabilité ministérielle et tout le reste viendra plus tard, on ne se conformerait pas aux termes de l'amendement de M. Dufaure.

Comment statuer sur les attributions des deux pouvoirs sans s'occuper en même temps de les agencer ? Cela n'est pas possible. Et même on ne peut sérieusement s'occuper isolément des attributions, car ces attributions du pouvoir exécutif pourront être très-limitées.

Mais s'il y en a une seule, vous ne lui donnez jamais des attributions suffisantes en face d'une Assemblée unique. A quoi voulez-vous qu'il résiste ? Aux idées fausses, à ce qu'on appelle le socialisme de 1848 et qu'on appelle aujourd'hui d'un autre nom ? Ce n'est pas avec un veto de trente jours qu'il pourra y résister.

Ces idées fausses sont une maladie, elles viennent comme le choléra. Par exemple, s'il n'y a qu'une seule Chambre, il faut donner des attributions extraordinaires au pouvoir exécutif : un mois, deux mois, trois mois ne suffisent pas pour vaincre des fausses idées, il faut assez de temps pour que la majorité passe et que l'Assemblée unique comme celle qu'on redoute écarte possible, je le répète, ce n'est pas avec un veto, qu'elle en soit la durée, que le pouvoir exécutif pourrait en avoir raison.

Il faut, je le répète, examiner le sujet tout entier. Qu'on tire de l'urne une question plutôt que l'autre, peu importe ; mais il faut examiner l'ensemble, pour se conformer à l'amendement qu'on a appelé l'amendement Dufaure.

La loi politique de chacun de vous restera intacte. Ainsi qu'il l'a dit, M. d'Audiffret-Pasquier, il suffit de concéder le fait présent et de l'organiser, ce qu'on n'empêche pas à chacun de conserver ses espérances.

Si c'est là ce qu'on veut, nous sommes tous d'accord. Résultera-t-il de la décision prise par l'Assemblée que deux Chambres sont nécessaires, la nécessité pour elle de se retirer ? Non ; car ce que vous voulez, c'est que l'Assemblée ne puisse pas se retirer, ainsi que vous l'avez dit, elle n'a rien de plus à faire que de continuer l'exécution de son mandat.

Il en serait tout autrement d'une loi électorale. Quand on change les conditions d'existence d'une Assemblée, elle doit, après les avoir déterminées, prendre sa retraite.

Voilà pourquoi la loi électorale doit être toujours réservée par une Assemblée pour la fin de ses travaux ; elle est, comme on le dit, un véritable testament pour le pays.

Mais quand il s'agit de dispositions relatives à l'organisation de deux Assemblées, on peut disposer des choses pour l'avenir sans difficultés ; on peut même, si on le veut, préparer la solution par des mesures transitoires.

Un des membres de votre commission, M. Marcel Barthe, a fait une proposition qui répond à une de mes préoccupations. Sans qu'il m'ait jamais parlé de son projet, et sans que j'aie jamais fait part de ma pensée sur ce point, j'avais été préoccupé de l'idée d'organiser dans l'Assemblée actuelle même un élément conservateur. La proposition de M. Marcel Barthe pourrait recevoir quelques changements, mais elle pourrait

partie doit en être attribuée non pas au gouvern...

Cette conclusion paraît d'autant plus fondée...

Cette lettre si honorable de l'amiral donne la mesure de la bonne foi et de l'impartialité...

A l'appui de misérables calomnies contre le gouvernement de la défense nationale, on ne craint pas d'invoquer le témoignage d'un brave officier général qui n'a pas même été entendu!

SUR LES GENOUX DE L'ÉGLISE

Cour d'assises de la Gironde

Affaire du mariste Augé; attentats à la pudeur; vingt et une victimes.

La loi, d'accord avec la morale, nous permet à peine d'énoncer la nature de ces sortes d'affaires. Il nous suffirait, d'ailleurs, du sentiment de respect qui s'impose à chacun, pour savoir que notre premier devoir est d'épargner au lecteur le récit de monstruosités pareilles à celles dont nous avons entendu, aux audiences de vendredi et samedi, les affligeants détails. Vingt et un enfants, garçons et filles, ont été souillés, déshonorés, dépravés, corrompus jusqu'à la moelle... ainsi que l'a dit M. le président Gaillard; — ils ont été fanatisés par d'horribles prédications, abusés par de précoces débauches, terrifiés par la peur du diable, du frère Augé et des gendarmes.

Nous l'avions dit au cours de l'instruction: une influence occulte a pesé sur l'esprit, ébranlé déjà, de ces malheureuses créatures; quelques-unes d'entre elles ont rétracté toutes leurs affirmations premières; mais ce changement d'attitude ne s'est produit que chez quelques-uns des garçons; quant aux petites filles, elles sont toutes affirmatives.

Ce frère Augé, homme intelligent, froid, cynique, était depuis vingt ans instituteur public à Cérons; il y était venu en qualité d'adjoint au directeur de l'école, et cinq ans après, se faisant distinguer par son zèle, sa fermeté, ses exceptionnelles aptitudes et surtout par la servabilité de son caractère, il était parvenu à occuper la place de directeur intellectuel et moral de la jeunesse de Cérons. On sait ce qu'il a fait de ses élèves, et quel souci il a eu de la chasteté des enfants et de l'honneur des familles.

Augé est un homme de quarante ans environ; petit, nerveux, œil noir, regards fixes, sourcils constamment froncés, narines dilatées, grosses lèvres pâles, front bas, cheveux épais et noirs, coupés ras; une peau brune et huileuse; un aspect peu engageant. Il est vêtu de noir et tient les bras croisés. Son impassibilité ne s'est pas démentie un seul instant.

Ce grand criminel n'a rien avoué à ses juges, malgré toute l'habileté du magistrat qui dirigeait les débats. A une question du président, il a essayé de répondre qu'il était victime d'un odieux complot tramé par des ennemis ignorés de lui. Et M. le président: « Des ennemis, dites-vous; mais ils ne seraient pas tant vos ennemis que ceux de ces pauvres parents perdus et de leurs familles désolées! »

M. le président Gaillard, disons-le avec empressement, a dirigé ces tristes débats avec une rare intelligence des hommes et des choses, et c'est bien à lui qu'est revenue la plus lourde tâche dans l'œuvre de la justice. Son discours nous a paru un véritable monument de dialectique et d'honnêteté.

M. Fortier-Maire, avocat-général a soutenu l'accusation avec une grande vigueur de pensée et de parole; il a demandé, à la satisfaction de tous, que le verdict du jury fût impitoyable.

M. Jollivet, avocat d'office, avait une tâche ingrate. Il a plaidé la folie. Mais l'intelligence diabolique dont Augé a fait preuve dans les débats rendait inacceptable ce système, que M. le président a finement résumé et décliné en deux mots: « Messieurs les jurés, dit-il, d'après la défense, plus un homme est coupable et moins il est responsable. »

Le jury a rendu un verdict affirmatif sur toutes les questions posées et sur celles des circonstances aggravantes. En conséquence, Augé a été condamné à vingt ans de travaux forcés, maximum de la peine.

CHRONIQUE RÉGIONALE

LYON ET LE RHONE

On nous assure que monsieur le maire de Lyon a reçu de M. le comte de Ségur, rapporteur de la commission des marchés, un questionnaire concernant la question des approvisionnements en farines, pendant la dernière année.

Dans la lettre qui accompagne ce questionnaire, M. de Ségur invite M. Barodet à répondre par notes écrites, à moins qu'il ne préfère se rendre auprès de la commission des marchés, pour donner de vive voix les éclaircissements demandés.

On ne sait pas quel parti adoptera M. le maire de Lyon.

Il n'est peut-être pas inutile de dire que M. Barodet a rendu à Versailles.

La présence de M. le maire de Lyon aurait, sans doute, pour résultat d'activer la liquidation des sommes dues à la ville pour avances comptées de l'Etat, et de lever les dernières difficultés qui s'opposent à ce règlement, duquel dépendent tant d'intérêts généraux et particuliers.

La municipalité vient de retirer la subvention accordée pour l'entretien d'un cours de comptabilité en faveur des dames et des demoiselles. Ce cours, qui avait lieu rue de la République, était également subventionné par la commune de commerce, pour une partie de son entretien.

La comptabilité est un enseignement qui ne peut pas être monopolisé, et qu'il convient d'enseigner de manière à ce que toutes les classes de la société puissent en bénéficier.

C'est ce que nous paraît avoir compris l'administration municipale qui voyait avec regret que le cours de la rue de Lyon s'arrogé des prérogatives spéciales qu'un défaut de surveillance avait en quelque sorte autorisées.

Le cours de la rue de Lyon, après le retrait de la subvention municipale, est un cours de comptabilité publique, comme tous les autres cours de comptabilité, et il ne jouit d'aucun privilège.

On nous assure que bien des jeunes filles seraient tentées de suivre les leçons de ce cours indispensables pour arriver au brevet de comptabilité.

capacité. Sans vouloir méconnaître les services que le cours de comptabilité de la rue de Lyon peut rendre, nous devons mettre en garde les intéressés contre une manœuvre qui n'a d'autre but que de rallier une certaine clientèle.

Nous nous faisons un véritable plaisir d'informer nos lecteurs que la compagnie du Gaz, dans sa dernière réunion d'actionnaires, a voté une somme de cinq cents francs au profit des pauvres de la ville. Cette somme a été remise à M. Barodet qui s'est empressé d'en accuser réception et de remercier les bienveillants donateurs.

Combien sont embarrassés en arrivant à la gare de Perrache et se promenant tristement dans lasalle des Pas-Perdus ou dormant dans la salle d'attente, faute de connaître un hôtel et quelquefois aussi par économie.

M<sup>me</sup> Rébert ne connaît pas ces timidités-là. Avant-hier matin, elle débarqua crânement à l'hôtel de Toulouse, se fit donner une chambre au premier étage et se fit servir un déjeuner des plus confortables. Après quoi, elle s'empara d'une paire de draps, des serviettes et de la couverture et décampe pour courir à d'autres aventures.

Mardi soir, à 10 heures et demie, une colporteur, âgée de 21 ans, nommée Marie-Joséphine Buard, revenant des ateliers d'Oullins, en compagnie de quelques autres marchands colporteurs.

Au moment où la petite caravane traversait le chemin de Sainte-Poy, la jeune fille voulant se cacher et faire quelque niche à ses camarades, monta sur le talus. Son pied glissa et la pauvre fille roula d'une hauteur de quinze mètres. Son état est très-grave.

Elle a été transportée d'abord à la caserne de gendarmerie de la Mulatière, où on lui a donné les premiers soins. Elle a été plus tard admise d'urgence à l'Hôtel-Dieu.

Les commerçants qui ont la mauvaise habitude de laisser des marchandises sur les trottoirs feront bien de les rentrer dans le magasin, ou tout au moins de les surveiller.

Les plus gros objets sont enlevés en un clin d'œil. Samedi soir, entre six et sept heures, deux bonhommes contenant soixante litres de pétrole ont été volés devant le magasin de M<sup>me</sup> Marie Félin, marchande de vins, rue de Constantine.

Comme toujours, personne n'a vu l'opérateur.

M. L..., représentant de commerce, fait son courrier dans une brasserie. A côté de lui, sur le banc, il avait posé son portefeuille rempli de papiers d'affaires et contenant aussi un billet de banque de 100 fr.

Un jeune garçon, pâtissier, placé derrière M. L... guignait depuis quelque temps le portefeuille. Profitant de ce que l'écrivain était absorbé par sa lettre, il enleva lestement le portefeuille qui lui remit à la même place après avoir soustrait le billet de banque, qu'il alla cacher dans les cabinets d'aisance.

M. L... soupçonnant le pâtissier le fit arrêter et conduire à la permanence.

Un des passe-temps les plus curieux de nos vieux renhiers c'est la cour d'assises et la police correctionnelle. Ils y viennent faire leur sieste et s'endorment bercés par la voix du ministère public ou du défenseur.

A l'audience de la police correctionnelle de mardi, M. B... savourait une déposition assez scabreuse et il ne s'apercevait pas qu'une main criminelle se faufilait dans ses poches.

A la fin de l'audience, M. B... s'aperçut que sa montre et sa chaîne, valant environ 250 fr., avaient disparu.

Samedi dernier, à deux heures de l'après-midi, M. Berne dit Bosson, ancien géomètre, âgé de 50 ans, a fait une chute si malheureuse dans la grande rue de la Croix-Rousse, qu'il s'est fracturé la jambe gauche au-dessus de la cheville.

Il a été recueilli immédiatement et transporté à l'hospice de la Croix-Rousse.

Les travaux entrepris pour la restauration du marché de la place des Victoires, à la Guillotière, sont terminés depuis deux jours et le marché a repris sa physionomie accoutumée. Les baraquages qui s'étaient éparpillés sur la chaussée et jusque sur le quai, sont rentrées dans l'alignement.

MM. les voleurs, à l'instar de Gusman, ne connaissent plus d'obstacles. Les poids les plus lourds ne les arrêtent pas, et ils enlèvent les plus gros ballots avec la même facilité qu'un vulgaire foulard.

Hier matin, rue de la Platière, on a volé, sur un camion appartenant à MM. Julien et Roux, commissionnaires, une énorme balle de café, valant 300 francs.

Dimanche dernier, le sieur D..., propriétaire à Gleizé, profitant de l'absence de sa famille, a mis fin à ses jours en se brûlant la cervelle.

Cet homme fort honnête et travailleur avait, dit-on, chagrin d'avoir donné une partie de ses biens à une nièce au détriment de ses propres frères. (Journal de Villefranche.)

AVIS. — Les membres de la Société lyonnaise coopérative pour le développement de l'enseignement libre et laïque, sont prévenus qu'une assemblée générale extraordinaire aura lieu le dimanche 22 courant, à dix heures précises du matin, dans la salle de la Rotonde.

Les sociétaires qui, par oubli, n'auraient pas reçu du lettre de convocation, peuvent se présenter, soit avec leur carte de sociétaire, soit avec leur dernier reçu de cotisation.

Pour le Conseil d'administration: Le président, G. LANGLADS.

Le Secrétaire, MARTIN.

AVIS AUX TISSEURS. — La commission ouvrière de la première catégorie (taffetas) invite les ouvriers et ouvrières, traitant l'article taffetas, à une assemblée générale, qui aura lieu le dimanche 22 courant, à neuf heures du matin, chez M. Desplant, grande rue de la Croix-Rousse, 2, au 1<sup>er</sup>.

ORDRE DU JOUR: 1<sup>o</sup> Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée; 2<sup>o</sup> Nomination d'un comité électoral; 3<sup>o</sup> Lecture du but des commissions; 4<sup>o</sup> Propositions de trois membres pour l'administration du bureau indicateur; 5<sup>o</sup> Propositions diverses.

une séance à laquelle nous avons eu le regret de ne pouvoir assister, ayant été prévenus trop tard.

M<sup>me</sup> Ernst donnera demain, jeudi, 19 décembre, à 2 heures, dans la salle du Cercle des jeunes amis, quai Saint-Vincent, 34, une matinée littéraire spécialement dédiée à la jeunesse.

A l'issue de la séance, une quête sera faite au profit de la Société protectrice de l'enfance. Il y aura des places réservées pour le public; on pourra se procurer d'avance aux librairies Métra, Méton et Georg, rue de Lyon, et à l'hôtel Collet.

COUR D'ASSISES DU RHONE

PRÉSIDENCE DE M. MARTIN. Audience du 14 décembre.

Le 29 mai 1891, entre 8 heures et 11 heures du soir, un vol d'une certaine importance était commis au préjudice du sieur Bouchard (Alphonse), propriétaire au Bas-Privas, commune de Charly; les malfaiteurs avaient pénétré dans la cour en escaladant le mur avec une échelle, puis ils étaient entrés dans la maison par la porte de la cuisine qui n'était pas fermée à clef; ils avaient ensuite forcé la porte de la chambre à coucher du sieur Bouchard, et, dans le secrétaire dont on avait négligé d'enlever la clef, ils avaient sauté les objets suivants: 1<sup>o</sup> dix obligations de la fusion ancienne; 2<sup>o</sup> onze billets ou promesses s'élevant de 10,000 à 11,000 francs; 3<sup>o</sup> deux livrets de la caisse d'épargne; 4<sup>o</sup> un châle et des foulards, et autres objets mobiliers.

Les recherches faites pour découvrir les auteurs principaux de ce crime n'amenèrent aucun résultat.

Le sieur Bouchard avait, le lendemain du vol, formé opposition entre les mains de la Compagnie du chemin de fer au paiement des coupons des dix obligations fusion ancienne; le 22 février, il fut informé par le chef du contentieux de la Compagnie que les coupons de trois de ces obligations avaient été touchés par MM. Robert, 16, rue Laurencin et Dussap, 8, rue Duhamel, à Lyon.

Une instruction fut aussitôt ouverte, et il est résulté des premières investigations que, depuis le 30 mai 1871, les obligations volées au sieur Bouchard avaient été l'objet de plusieurs négociations aux Bourses de Lyon et de Marseille, et que la première avait eu lieu à la Bourse de Marseille le 14 juin 1871, par le ministère de M. Jogan, agent de change pour le compte du sieur Viehl (Casimir), représentant de commerce à Marseille.

Interrogé sur la provenance de ces obligations, Viehl a répondu qu'au commencement du mois de juin 1871, un sieur Gagnage (Victor), agent d'affaires à Lyon, 11, rue Quatre-Chapeaux, de passage à Marseille, et revenant d'Italie, l'avait prié de lui faire vendre à la Bourse les dix obligations n<sup>os</sup> 2.661.829 à 2.661.838; il les avait remises le même jour à M. Jogan, qui, le lendemain lui en compta le prix, soit 2,900 francs environ; il ajouta que Gagnage avait immédiatement envoyé à sa femme, par lettre chargée, une somme de 2,000 à 2,200 francs, et que dans la lettre d'envoi se trouvait cette phrase: « Tu compteras 1,400 fr. à Viret, et tu serreras le reste. »

Interrogé à son tour, Gagnage a donné une version toute contraire: il prétend que, au commencement de juin 1871, se trouvant à Marseille pour affaires personnelles, il prêta à Viehl 2,000 fr. pour acheter les dix obligations; qu'après les avoir vendues à la Bourse, Viehl lui restitua les 2,000 fr. avec une gratification de 50 fr.; le même jour, il aurait envoyé à la demoiselle Olympe Perrin, qui habite avec lui et qui est connue sous le nom de M<sup>me</sup> Gagnage, une lettre chargée contenant 2,000 fr.; cette lettre a, en effet, été reçue par cette demoiselle Perrin, au nom de M<sup>me</sup> Victor Gagnage, à la date du 15 juin 1871; mais il ne lui avait écrit la phrase relative à Viret, ci-dessus transcrit.

Mis en présence l'un de l'autre, chacun des deux accusés a persisté avec une égale énergie dans ses allégations.

En admettant que les nommés Viehl et Gagnage n'aient pas participé directement au vol commis dans la soirée du 29 mai, au préjudice du sieur Bouchard, il est au moins certain qu'ils ont acheté d'inconnus les dix obligations volées; or, Viehl et Gagnage sont tous les deux des hommes habiles et expérimentés en affaires, ils ont l'habitude des opérations de Bourse; enfin, ils se connaissent depuis plusieurs années, et leurs relations étaient déjà anciennes; ils n'ont pu ni l'un ni l'autre se tromper sur l'origine des titres achetés évidemment à vil prix, surtout à une époque où, par suite des événements politiques, des précautions exceptionnelles étaient demandées pour la négociation des valeurs de Bourse; Gagnage et Viehl se sont donc tous les deux rendus coupables de complicité par recel, du vol des dix obligations numéros 2.661.829 à 2.661.838.

Le jury ayant répondu affirmativement aux questions qui lui étaient posées, la cour a condamné Gagnage à trois ans de prison.

Viehl a deux ans de la même peine. Ministère public: M. Careme, avocat-général.

Défenseurs: M<sup>rs</sup> Pine-Desgranges et Dulac, avocats.

Deuxième affaire.

Le 31 décembre 1871, vers onze heures du soir, le brigadier Rouget et les cavaliers Jean et Ollivet, du 5<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval, sont entrés dans le cabaret tenu par le sieur Millon, 130, rue Monsieur, à la Guillotière, et ont demandé à boire. Soit qu'ils parussent un peu surexcités par le boisson, soit pour tout autre motif, le maître de l'établissement ne se pressa pas de les servir, et comme le brigadier montrait quelque impatience, des commensaux civils intervinrent dans la discussion en traitant les militaires de capitulards et en leur adressant des injures grossières.

Pressés par Millon, les militaires sortirent. Ils furent suivis par la plupart des autres consommateurs au nombre desquels se trouvait le nommé Raquin. Peu d'instant après, le brigadier Rouget tombait dans la rue, mortellement frappé d'un coup de sabre au ventre. Ramené au plus prochain poste par des passants, il a expiré à l'hôpital militaire dans la soirée du lendemain.

Avant d'expirer, Rouget a désigné, non sans hésitation, le débitant comme étant son meurtrier, expliquant qu'il avait été frappé avec son propre sabre; l'instruction a établi qu'il s'est trompé. Soit que, affaibli par ses souffrances, il ait perdu le souvenir de ce qui s'était passé, soit que, plutôt, frappé dans l'ombre, il n'ait pas nettement distingué le coupable, son erreur est certaine. Elle s'explique d'ailleurs par ce fait que Millon l'a désarmé à la porte du cabaret, probablement parce qu'il craignait qu'il ne fit usage de son sabre. Millon, rentré aussitôt dans le cabaret, a essayé de briser cette arme qui a été torquée et gardée encore les traces de ses efforts, et ne l'a rendue au cavalier Ollivet que parce que ce dernier lui faisait observer qu'un soldat qui se laisse désarmer est traduit en conseil de guerre. A ce moment le brigadier disait déjà sur le sol.

C'est avec un autre sabre, celui du cavalier Ollivet, que le meurtre a été commis. Ce militaire, en effet, a été désarmé par l'accusé pendant la rixe, et son sabre lui a été rendu par ce dernier lorsque tout était fini. L'examen minutieux ne laisse aucun doute à ce sujet. Le sabre du brigadier, dont Millon s'était emparé, est torqué; mais il ne porte aucune trace de sang et se trouve encore enduit de graisse, comme le sont d'ordinaire ces armes. Le sabre d'Ollivet, au contraire, qui a été vu aux mains de Raquin, porte des taches de sang et des mutilations tant sur la poignée que sur la lame. La graisse en a été essuyée.

C'est donc Raquin qui est le meurtrier. D'autres circonstances encore l'accusent. Sa fuite après le crime, sa brutalité qui le faisait redouter de ses camarades, enfin des propos tenus par le sieur Demure et par lui-même.

Au moment où les militaires sortaient du cabaret, c'est Raquin qui les a suivis le premier; et de si près qu'il est tombé avec le brigadier sur le seuil même de la porte où se trouve une marche; ce qui a fait dire plus tard à Demure: « Voyez, Millon, quand j'ai vu tomber Raquin, ça m'a étonné, il est si terrible quand il est en colère... Je lui ai dit: « Tu tombes, fainéant! j'ai été mes sabots pour ne pas glisser sur la glace; j'ai saisi un des militaires au collet et, pendant que je le tenais, Raquin lui a pris son sabre. »

Le lendemain du crime, en présence de plusieurs témoins, Raquin a dit: « Tout le mal que j'ai eu, c'est moi qui l'ai fait. » Raquin, reconnu coupable, a été condamné à trois ans de prison.

Ministère public: M. Careme, avocat-général. Défenseur: M<sup>r</sup> Minard, avocat.

BOURSE DE LYON

18 DÉCEMBRE

La réaction sur la hausse de la semaine précédente s'accroît. Il paraît que le discours prononcé par M. Thiers dans la commission des Trente, confirmant simplement le Message, n'a pas plu aux coryphées de la droite. La Bourse qui ne relève qu'entente et conciliation, a été vivement affectée.

Les mauvaises nouvelles reçues des marchés allemands trop chargés à la hausse exercent une influence défavorable sur notre coté. Nous ne désespérons pas cependant de voir revenir les idées à la hausse, avec les vacances que prendront les députés pour les fêtes de Noël et du jour de l'an. Ce sera un moyen de leur prouver combien le pays est tranquille quand ils daignent ne pas s'occuper de ses affaires.

La rente 3 0/0 surtout est très-offerte de 54.25 à 54.10 parce qu'il s'était formé une spéculation à la hausse plus forte et aussi parce que ses cours élevés prétaient à l'arbitrage de l'emprunt.

L'emprunt 5 0/0 est relativement plus ferme de 86.85 à 86.80. Mais la rente 5 0/0 libérée est faible de 84.50 à 84.32 1/2.

Les valeurs les plus atteintes et sur lesquelles l'Allemagne nous avait envoyé de très-gros ordres de vente, sont l'Autrichien qui tombe de 786.25 à 773.75 et le Lombard de 440 à 426.25.

Au comptant, nouvelle hausse des Rive-de-Gier de 78 à 80 francs.

On cote les actions de la Banque de France de 4,300 à 4,305. Le dividende payé sur ces actions pour le premier semestre de l'exercice étant de 150 francs, et celui attendu pour le second semestre aussi de 150 francs, le dividende total de l'exercice sera donc de 300 francs.

Ces actions, qu'un mouvement de hausse avait porté jusqu'à 4,700, ont vu se créer une spéculation sans argent qui ne pouvant supporter un report élevé, a produit par ses ventes une sensible réaction.

Le Londres cote 25 00, et l'or 6 75.

CORRESPONDANCE FINANCIÈRE DÉPARTEMENTALE

Des Institutions de Crédit et Maisons de Banque de Paris

Paris, 16 décembre 1872.

La politique est, par exception, favorable aux affaires. — Les capitaux sont plus rassurés.

Le 3 0/0 et l'emprunt en profitent largement. — Obligations Ville de Paris stationnaires avec un très-bon marché. Chemins négligés. Ottomans fermes avec tendance à la hausse.

Banque de France, 4,435; Comptoir d'escompte, 620; Banque de Paris, 1,295; Crédit foncier de France, 853; Italien, 68; Autrichien, 786; Lombards, 439; Honduras, marché actif, 155; on annonce le prochain paiement du coupon par anticipation.

Crédit foncier suisse: affaires soutenues. Les acheteurs profitent du bas cours. Les obligations en cours actuel de 142 fr., remboursables à 500 fr., rapportent 25 fr. On s'attend à une hausse prochaine.

Reprise marquée sur le Suez qui approche de 400 francs. Transatlantique, 280. Lombards, 438 75.

Obligations usines à gaz réunies très-demandées à 180 fr. Cette valeur sera des premières à profiter du mouvement ascensionnel de la Bourse. On annonce un paiement à compte de 20 fr. sur le coupon des Actions de cette Société.

Scine-et-Marne, 280 fr. Cette valeur offre toute sécurité avec placement avantageux. G. LAROCHE.

Bulletin commercial

Havre, 16 décembre.

La semaine ouvre dans de bonnes conditions, avec des prix renchérisants. Louisiane bas, 112 à 114; très-ordinaire, 123 à 124; ordinaire, 128 à 129. Géorgie bas, 112; très-ordinaire, 116; ordinaire, 119. Omra nouveau 85 à 91; ancien 79 à 82. Bengale bon ordinaire, 60. La vente totale a été de 4,298 balles, dont 3,398 disponibles.

Liverpool, 16 décembre. Vente: 15,000 balles, dont 12,000 pour la flature.

Paris, 17 décembre. Les farines sont à prix bien tenus. 8 marques, disponible et courant 73 25; janvier 71 50; supérieures disponibles et courant 72 25; janvier 70 50. Les esprits 3/6 du Nord fin 57 50 à 58. Lunel, 17 décembre. Coufs fixés 73 pour 12 pièces faible, eau-de-vie 32, quatre premiers 75.

Amérique centrale. — Une correspondance, arrivée à Southampton le 13 courant par le dernier paquebot, donne les renseignements suivants sur la situation du Honduras: Le Chef du gouvernement provisoire de Honduras, Léon Arias, d'accord avec le général Espinosa, a consenti à l'emploi des troupes aux travaux de terrassement de la der-

nière section du chemin de fer inter-océanique.

DON FRANCISCO LAIVA va être, dit-on, nommé Président du Gouvernement définitif, et le Général ARIAS sera Ministre de la guerre.

Les amis de Medina ont abandonné tout espoir de le réintégrer dans sa position précédente. Tous les partis désirent employer tous les moyens en leur pouvoir afin de conserver la phase de tranquillité dans laquelle la République de Honduras est entrée.

L'achèvement du chemin de fer est regardé maintenant comme le moyen le plus puissant et la garantie la plus certaine de cette prospérité. M. BROOKES, de l'Institut des Ingénieurs civils de Londres, est arrivé au Honduras, il pousse vigoureusement les travaux. (Morning-Poste).

VARIÉTÉS

Société d'Enseignement professionnel DU RHONE.

Dimanche 8 décembre 1872

Conférence de M. JANSSEN, membre de l'Institut

S'imposant à l'attention et à l'étude des hommes depuis que l'homme a été créé, le soleil a vrai dire n'a commencé à livrer ses secrets que depuis dix ans.

La science n'a été en rapports avec le soleil que par l'intermédiaire des rayons lumineux qu'il envoie et qui nous parviennent. Les trois éclipses de 1868, 1870 et 1871 marquent les dates de découvertes importantes relativement à la composition du soleil.

L'histoire du soleil doit sortir, disons-nous, de l'examen d'un faisceau de ses rayons qui se dirigent vers nous avec une vitesse telle qu'ils feraient huit fois le tour de la terre en une seconde.

Il faut donc commencer par s'emparer d'un de ces témoins et l'interroger. C'est ce que l'on fait par la méthode de l'analyse spectrale.

Le faisceau observé au moyen d'un instrument d'optique est amené derrière un prisme à l'état de tranche lumineuse excessivement mince, et se trouve à sa sortie du prisme étalé sur un plan. La lumière, blanche à son entrée dans le prisme, en sort décomposée et nous offre une sorte de clavier où la gamme des nuances se succède en donnant à chaque ton sa valeur.

Ici se place la première découverte relative à la composition du soleil.

Kirchoff imagine de placer entre l'instrument et le prisme au milieu du rayon solaire un fil de métal chauffé à blanc, un liquide porté à la température d'ébullition, un gaz rendu incandescent.

La gamme des couleurs cesse d'être chromatique, le spectre de continu qu'il était devient discontinu, quand le faisceau a traversé un gaz. Le spectre au contraire reste continu avec un solide ou un liquide.

Chaque expérience donne une image spéciale au gaz traversé et l'on peut dresser une sorte de dictionnaire permettant de passer de la nature de l'image produite à la composition chimique du corps traversé par le rayon solaire.

Ainsi l'hydrogène produira-t-il un spectre discontinu caractérisé par trois raies bien distinctes rouge, bleue et violette.

Le sodium se reconnaît à deux raies jaunes très-rapprochées.

Armée de ce critérium, la science arrive à déterminer la composition chimique du soleil, qui est identique à celle de la terre.

En 1868, l'éclipse totale de soleil et application de la précieuse découverte.

Le soleil, qui doit devenir un cercle obscur au moment où l'éclipse est totale, est environné d'une couronne lumineuse, et des rayons lumineux se dirigent hors de la circonférence et normalement à la circonférence.

Que sont ces protubérances? L'analyse spectrale va nous l'apprendre. Elles sont gazeuses, et les trois lignes rouge, bleue, violette, nous indiquent à n'en pas douter, leur composition chimique: c'est de l'hydrogène.

Mais devons-nous attendre le retour d'une éclipse totale pour les étudier à nouveau? Si nous examinons directement le soleil à travers une fente d'un vingtième de millimètre nous pourrions au moyen du prisme étaler cette lumière sur une largeur de dix centimètres, c'est-à-dire la diffuser vingt mille fois.

Mais la lumière provenant des protubérances est si faible que nous ne pourrions la voir à moins d'être aidés par une loupe puissante.

S'il y a des protubérances, il y a des protubérances lumineuses provenant d'un corps à l'état liquide, continu, et nous donner un spectre continu, tandis que celle des protubérances dont la constitution gazeuse est acquise ne se manifestant que par des raies espacées, fera peu à peu valoir ses droits, et en dernière analyse nous arriverons à avoir plus qu'un rapport de 10 à 3 entre les deux intensités lumineuses, ce qui revient à dire que nous aurons 666 fois plus affaiblie la lumière solaire que celle des protubérances.

Cette étude constante des protubérances a amené à reconnaître qu'on avait à faire à des phénomènes éruptifs.

L'éclipse de 1868 avait permis de reconnaître la nature des protubérances; celle de 1871 a fixé sur la nature de la lumière coronale. L'intensité lumineuse des protubérances était de 1/1000 de celle du soleil.

THÉÂTRES

Aujourd'hui Mercredi 18 décembre 1872
Grand-Théâtre
Les Huguenots, grand opéra en 5 actes.
On commencera à 7 h. 1/4
Théâtre du Gymnase (quai St-Antoine)
5e représentation de
Tout Lyon la verra et la bannière aussi, revue locale en 3 actes et 10 tableaux.

Condition des Soies de Lyon

Table with columns: NOMBRE, SORTES, POIDS. Rows include Organsins, Trames, Grèges, etc.

CONDITION PUBLIQUE DES SOIES D'AUBENAS

Table with columns: NOMBRE, SORTES, POIDS. Rows include Organsins, Trames, Grèges, etc.

ÉTRENNES 1873

LYON, rue de Lyon, 49
MARSEILLE, rue Noailles, 3
Grandes et riches Nouveautés en articles de Paris et d'Autriche: Cristaux montés, Bronzes d'art, Tableterie, Ivoire, Ecaille.
FABRIQUE DE PIPES ÉCUME
L'ÉLIXIR PURGATIF

ÉTRENNES UTILES

Antienne Maison A.-B. Howe
BLACHE et Cie, Successeurs
44, place de Lyon, 44
MACHINES A COUDRE
LA VÉRITABLE UNIVERSELLE AMÉRICAINE
LA YRAIE SILENCIEUSE, Whéler et Wilson, Howe, Berthier, Peugeot, Hurtu, Singer, Wilcox, Déesse américaine, etc.

SIROP BOISSONNET

DÉPÔT GÉNÉRAL: PHARMACIE BOISSONNET
Cours de Brosses, 16, Lyon
Guérit sûrement et promptement rhumes, enrhumements, toux irritative, extinctions de voix, maux de gorge, bronchites, crachements de sang, catarrhes, gripes, coqueluches, toutes les irritations de la poitrine et du larynx.
Expérimenté depuis plus de 30 ans, le sirop Boissonnet compte ses guérisons par milliers et occupe le premier rang parmi les pectoraux.

ANNONCES LÉGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

AVIS ADMINISTRATIF
ENQUÊTE
Les habitants et propriétaires de la commune de Lyon sont prévenus que les pièces composant le projet d'éclairer le chemin vicinal ordinaire n° 24 de la banlieue de Lyon (5e arrondissement), dit 'de St-Simon', en acquérant la parcelle de terrain bâti appartenant à M. Deschet (Jean-Baptiste), qui antérieurement à la commune, ont été déposées à la mairie du 5e arrondissement, pour être communiquées sans déplacement, pendant quinze jours, à compter d'aujourd'hui, aux personnes qui désireraient en prendre connaissance.

A LOUER Vaste local, cour, avec ou sans force motrice.
A VENDRE outillage de mécanicien, 5, rue du Gazomètre (Guillotière).
BANQUE DE CRÉDIT ET DE DÉPÔT DE PARIS
18, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris
Prêts sur Titres
Mêmes numéros rendus
Comptes courants avec chèques, achat et vente de valeurs cotées et non cotées, PAIEMENTS DE TOUTES COULEURS FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES, échange et libération de titres, souscriptions.

BOUGIE DE L'ÉTOILE
Dépuratif du Sang
Le Sirop concentré de Salsepareille QUET guérit toutes les Maladies contagieuses, Dartres, Syphilis, Ulcères, Gonorrhées, Boutons, Rougeurs, Démangeaisons, Douleurs, Goutte, Rhumatismes, toutes les affections des humeurs, Vices du sang, etc.
C'est un médicament agit en toute saison et dispense des tisanes.
A Lyon, à la pharmacie Philippe QUET, rue de la Préfecture, 3.

DIABÉTIQUES
LA PEPTONE ESTRAGNAT
Est un élixir agréable, convenant aux personnes affaiblies par la maladie et auxquelles on ne peut administrer d'aliments solides.
Le flacon, 10 francs. Le demi-flacon, 5 francs.
Pharmacie ESTRAGNAT, place Kléber (Brodeaux-Lyon)
MALADIES DE POITRINE 144

MIXTURE BERTRAND POUR INJECTIONS
Romède supérieur, connu depuis 25 ans. — Chez l'inventeur, Pharmacie générale, place Bellecour, 21, Succursale à Paris, rue Myrrha, 63. — Le flacon: 5 fr. — Capsules au Baume de Copahu, 2 fr. au lieu de 4 fr. (139)

AMER AFRICAINE
De G. PICON
DISTILLATEUR A PHILIPPEVILLE, CONSTANTINE ET BONE (Algérie)
L'immense succès obtenu, depuis longtemps, en Algérie, par l'Amor africain, s'affirme avec rapidité en France et à l'étranger. Ses qualités apéritives, toniques et fébrifuges, lui ont procuré tous les succès connus. Après avoir été médaillé à toutes les Expositions de Lyon et Paris (1872), les plus hautes récompenses dues à ses qualités hygiéniques.

PEPSINE LIQUIDE BESSON
Au Sirop d'Écorces d'Oranges amères
Préparation inaltérable, prompte et efficace, employée depuis plus de 15 ans dans les hôpitaux pour le traitement des MALADIES DE L'ESTOMAC ET DES INTESTINS: Dyspepsies, Gastrites, Gastralgies et Dérangements de l'appareil digestif.

PHARMACIE GRAND
38, rue Centrale, 38, LYON
DÉPÔT GÉNÉRAL DES THÉ ET SIROP ANTI-ASTHMATIQUES ANGLAIS du Docteur M'KENNIE
Ces Médicaments, répandus depuis fort longtemps en Angleterre, et d'une efficacité incontestable, se recommandent particulièrement dans les cas d'Asthme, d'Oppression, de Catarrhe, de Bronchite, de Rhume intense, et dans toutes les Affections des voies respiratoires, etc., etc.

ÉTRENNES UTILES
MACHINES A COUDRE
DE LA MAISON
I. LECOMTE
33, Rue Saint-Pierre, 38
C'est devant LYON C'est devant LYON
14, rue St-Dominique 14, rue St-Dominique (322)

HUILE PURE
DE FOIE DE MORUE DE TERRE NEUVE
Extrait au moyen de la vapeur d'eau et privée complètement de toute odeur et saveur désagréables à l'aide de la caféine (principes aromatique du café)
J. ABONNEL, phien de 1re classe de l'Ecole de Paris
TABAC ANTI-ASTHMATIQUE DES ANTILLES
CENTRE OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, COQUELUGHES
2 fr. 50 le Paquet
LYON, 13, Cours Morand, LYON 143

CHANCES DE FORTUNE
COMBINAISONS SUR LES VALEURS A LOTS
PREMIÈRE COMBINAISON, sur cinq valeurs, émises à 500 fr. payables en cinq mois, remboursables à 500 fr., rapportant 30 fr. d'intérêts et donnant droit de concourir à 24 tirages, dont les lots s'élèvent à plus de 3 millions par an.

BOURSE DE PARIS - Mardi 17 Décembre 1872 de midi 1/2 à 3 heures. Table with columns: Dern. rev., RENTES ET ACTIONS AU COMPTANT ET A TERME, OBLIGATIONS, VALEURS AU COMPTANT, FONDS ÉTRANGERS, ET REPORTS, FIN COURANT, FIN PROCHAIN.

BOURSE DE LYON - Mercredi 18 Décembre 1872 (de 11 heures à midi 1/2). Table with columns: Dern. rev., VALEURS AU COMPTANT, FONDS D'ÉTAT français, FONDS ÉTRANGERS, OBLIGATIONS, VALEURS DIVERSES.

BOURSE DE LYON - Mercredi 18 Décembre 1872 (de 11 heures à midi 1/2). Table with columns: Dern. rev., VALEURS AU COMPTANT, FONDS D'ÉTAT français, FONDS ÉTRANGERS, OBLIGATIONS, VALEURS DIVERSES.